



UNION DES BANQUES MAGHREBINES
Rapport 2018

UNION DES BANQUES MAGHREBINES



LES BANQUES MAGHREBINES

ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Rapport 2018

Rapport réalisé par Dhafer SAIDANE,
Professeur SKEMA Business School –
UCA avec l'assistance de Mme Sana
ZOUARI, Université de Sfax







Objectifs du rapport

Le célèbre économiste Joseph Schumpeter a depuis plus d'un siècle expliqué que les « pulsations économiques suscitées par les mouvements industriels et commerciaux » sont le fait d'une complicité entre banque et entreprise.

Sans les banques les entreprises ne peuvent ni investir, ni innover. Les banques constituent donc le moteur de la croissance.

Les banques maghrébines jouent un rôle actif dans cette dynamique de croissance industrielle et commerciale.

Le but de ce rapport consiste à travers les sept thèmes qu'il analyse à valoriser ce rôle et à mettre l'accent sur cette implication des banques maghrébines tout en tenant compte d'enjeux majeurs tels que l'innovation, l'accompagnement et le conseil, la sécurité et la conformité, la bancarisation et l'intégration régionale, la responsabilité sociale et environnementale.

Les sept thèmes abordés sont consignés dans sept chapitres.





Sommaire

Les sept thèmes du rapport

- Thèmes 1 – Etat des lieux des systèmes bancaires maghrébins et les défis de l'innovation
- Thèmes 2 – Les banques maghrébines acteurs de la croissance économique
- Thèmes 3 – Informel, corruption, de-cashing et anti blanchiment : les avancés au Maghreb
- Thèmes 4 – La bancarisation : enjeux, défis et mesures pour une meilleure inclusion financière
- Thèmes 5 – Les banques acteurs de la dynamique économique au Maghreb et instruments d'intégration
- Thèmes 6 – Les grands défis du numérique
- Thèmes 7 – La responsabilité sociale et environnementale des banques





Table des matières

CHAPITRE 1	15
L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE MAGHREBIN : LES GRANDES TENDANCES	15
Croissance, inflation et environnement des affaires	16
Intégration et échanges	18
Innovation et inclusion	21
L'action du Conseil des gouverneurs des Banques Centrales des pays de l'UMA	26
CHAPITRE 2	29
LES BANQUES MAGHREBINES ACTEURS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	29
L'offre de crédits	30
Renforcer le lien avec la PME	31
CHAPITRE 3	37
VERS UN RENFORCEMENT DES BONNES PRATIQUES ET DE LA CONFORMITE	37
Le secteur informel	38
La corruption	39
Fraude et évasion fiscale	42
Le « de-cashing », le blanchiment et la « shadow » économie	45
La maîtrise des risques dans le cadre des accords internationaux	50
CHAPITRE 4	56
VERS UNE MEILLEURE INCLUSION FINANCIERE	56
.....	56
L'inclusion financière : réduction des inégalités et de la pauvreté	57
Réduction du coût des paiements et transparence	61



La banque de détail : un fort potentiel de croissance et d'inclusion.....	63
CHAPITRE 5	65
LES BANQUES AU MAGHREB : VECTEUR D'INTEGRATION.....	65
.....	65
Stratégies « cross-border banking » des banques maghrébines.....	66
Le système du Clearing House et l'harmonisation des paiements au Maghreb.....	68
CHAPITRE 6	73
LES GRANDS DEFIS DU NUMERIQUE.....	73
Les avantages du numériques	74
Impact de la crypto-monnaie sur l'économie et de la Blockchain.....	79
La Blockchain au Maghreb.....	85
Blockchain et finance islamique : un nouvel essor.....	86
CHAPITRE 7	90
LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES BANQUES	90
Qu'elles sont les bienfaits d'une démarche RSE ?.....	91
RSE et banques maghrébines	95
Conclusion	105
Annexe statistique	109



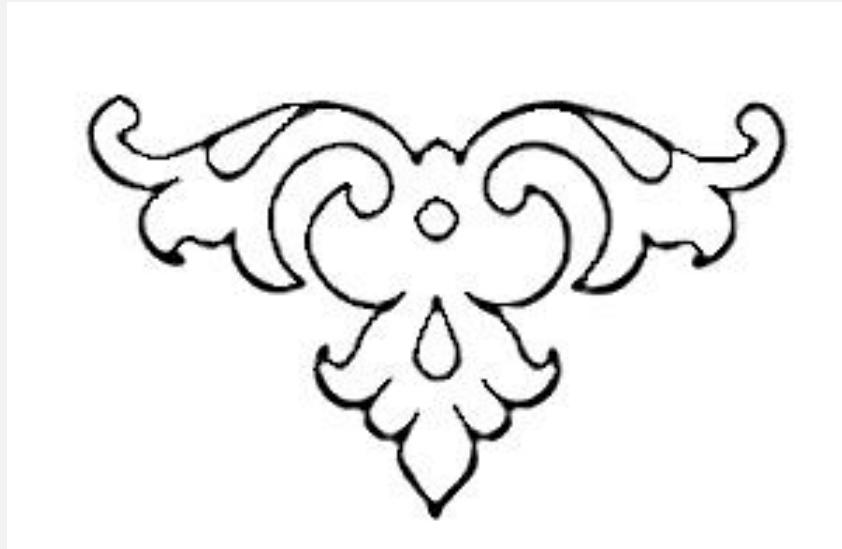


Liste des figures

.Figure 1-1 Croissance du PIB annuelle dans les pays du Maghreb en %.....	16
Figure 1-2 Inflation, déflateur du PIB (% annuel).....	17
Figure 1-3 Principaux accords commerciaux bilatéraux et préférentiels	19
Figure 1-4 Echanges inter régionaux par destination (en pourcentage)	20
Figure 1-5 Le nombre succursales de banques commerciales (pour 100 000 adultes).....	26
Figure 2-1 Crédit intérieur en pourcentage du PIB	30
Figure 2-2 Crédit intérieur total des banques maghrébines (en pourcentage du PIB)	32

Liste des tableaux

Tableau 1-1 Pratique des affaires et indice de compétitivité dans les pays maghrébins en 2018	18
Tableau 1-2 Nombre de banques au Maghreb	21
Tableau 1-3 Top 10 des banques en Afrique en 2018	22
Tableau 1-4 Indicateur de l'innovation dans le secteur bancaire dans la région Maghreb en 2018	23
Tableau 1-5 L'innovation dans les pays du Maghreb	24
Tableau 1-6 Les indicateurs de l'inclusion financière en 2018	25
Tableau 3-1 Indice de la perception à la corruption dans la région maghrébine	40
Tableau 4-1 Indicateur de l'innovation dans le secteur bancaire au Maghreb en 2017	58
Tableau 7-1 Classement des pays maghrébins en fonction de leur ouverture à la RSE.....	96



Executive Summary

Le but de ce rapport consiste à travers les sept thèmes abordés à valoriser le rôle joué par les banques maghrébines dans le processus d'émergence de la région.

Il s'agit aussi de mettre l'accent sur l'implication des acteurs bancaires tout en tenant compte d'enjeux majeurs tels que l'innovation, l'accompagnement et le conseil, la sécurité et la conformité, la bancarisation et l'intégration régionale, la responsabilité sociale et environnementale.

Il ressort du rapport principalement les points suivants.

1. La croissance annuelle moyenne du PIB au Maghreb est de l'ordre de 3.8% pour l'année 2018 contre 2.5% une décennie avant.
2. D'une manière générale, l'intermédiation bancaire progresse au Maghreb grâce à une industrie bancaire dont la taille avoisine les 700 milliards USD d'actifs. En moyenne, le ratio du crédit bancaire destiné au secteur privé en pourcentage du PIB est de plus de 50%.
3. Les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, le respect des normes internationales de sécurité et le renforcement des fonds propres constituent des priorités permettant une nouvelle gouvernance bancaire et un renforcement de la conformité.
4. Par ailleurs, les utilisations du téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte d'institution financière ont également pris racine dans les économies du Maghreb. L'inclusion financière offerte par les services financiers digitaux et les paiements numériques peuvent contribuer au développement économique.



5. Les banques au Maghreb tentent de réduire les contraintes à l'intégration économique. Elles valorisent des mouvements financiers et bancaires cross border notamment en favorisant des conventions intra-maghrébines de paiement en monnaie locale. Le système du Clearing House est particulièrement prometteur.
6. Les banques maghrébines investissent dans les innovations technologiques. Ces banques offrent aujourd'hui un potentiel formidable pour tester et valider, en grandeur nature, de nouveaux concepts comme le paiement sur mobile qui s'est rapidement imposé.
7. Enfin, les pays du Maghreb se sont engagés dans une démarche cohérente avec les standards internationaux. Leurs démarches RSE s'articulent autour des questions suivantes :
 - a. Droits de l'homme.
 - b. Relations et conditions de travail.
 - c. Environnement.
 - d. Loyauté des pratiques etc

De ce point de vue, les banques Maghrébines visent une relation durable et de confiance avec leurs clients. Elles proposent de plus en plus des produits et des services inclusifs, accessibles et adaptés qui protègent les intérêts des clients.



CHAPITRE 1

L'ENVIRONNEMENT BANCAIRE MAGHREBIN : LES GRANDES TENDANCES



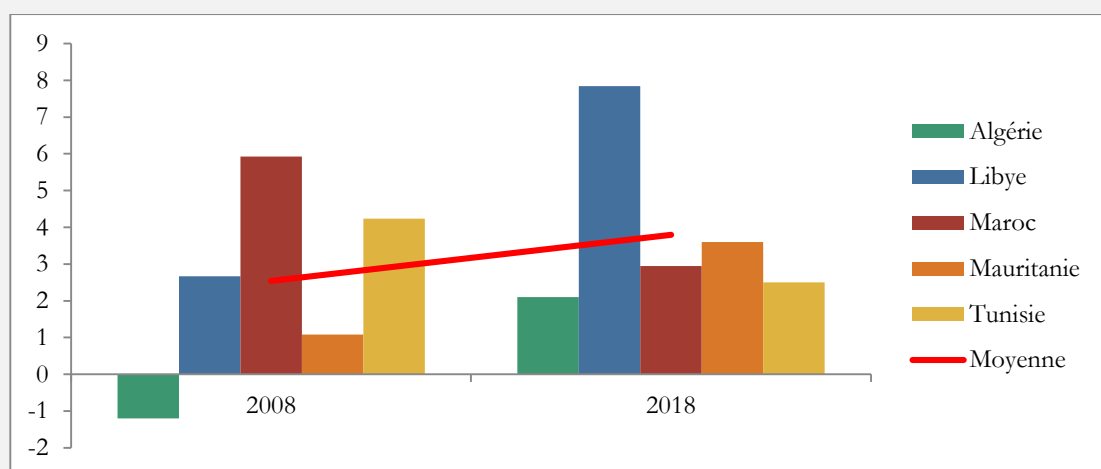
Ce chapitre analyse les principaux indicateurs macroéconomiques issus des rapports des banques centrales et des bulletins trimestriels. Il donne les grandes tendances et effectue un focus sur les innovations techniques et financières.

Croissance, inflation et environnement des affaires

La croissance annuelle moyenne du PIB au Maghreb est de l'ordre de 3.8% pour l'année 2018 contre 2.5% une décennie avant. Cette croissance est soutenue malgré un contexte international mouvant. Elle peut être améliorée par le renforcement de la profondeur du marché maghrébin conditionnée par

une intégration régionale plus soutenue et aux économies d'échelle qui en résulteraient. En 2017, la Libye a enregistré un taux de croissance de 26.67% grâce à une forte progression de la production pétrolière cette année. Le Maroc avec une croissance économique résiliente passe de 3.81% en 2010 à 4% en 2017. Le taux de croissance du PIB a atteint respectivement 1.7%, 1.9% et 3.5% en Algérie, Tunisie et Mauritanie

.Figure 1-1 Croissance du PIB annuelle dans les pays du Maghreb en %



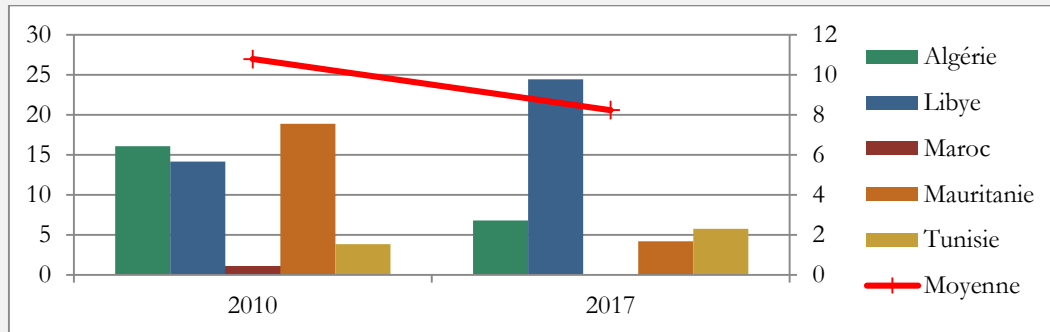
Source : Banque mondiale et rapports des banques centrales des pays maghrébins.

La maîtrise de l'inflation au Maghreb

L'inflation moyenne dans la région Maghreb a enregistré une baisse durant la période 2008 -2018 en

s'établissant à 7.7% en 2018 contre 11.5% en 2008.

Figure 1-2 Inflation, déflateur du PIB (% annuel)



Source : Banque mondiale et rapports des banques centrales des pays maghrébins.

Une nette amélioration dans le classement « Doing Business »

L'indicateur « Doing Business » mesure l'évolution du contexte du monde des affaires ainsi dans 190 pays. Les indicateurs qui le sous-tendent permettent d'examiner l'environnement des affaires de chaque pays et d'indiquer en particulier si les réformes des entreprises ont été bien fonctionnées.

La progression dans le classement « Doing Business » de la plupart des pays du Maghreb montre que ces derniers ont apporté des changements majeurs pour améliorer le climat des affaires en réduisant le taux d'imposition des activités commerciales et en supprimant le capital minimum requis pour la création d'une entreprise tout en simplifiant les lourdes procédures de son élaboration.

Tableau 1-1 Pratique des affaires et indice de compétitivité dans les pays maghrébins en 2018

Pays	Facilité de faire des affaires (1-190)			Indice de compétitivité mondial (1-140)	
	2010	2018	2019	2010	2018
Algérie	136	166	157	86	92
Libye	-	185	186	100	-
Mauritanie	166	150	148	135	131
Maroc	128	69	60	75	75
Tunisie	69	88	80	32	87
Moy.	124	131	126	85	96

Sources: Doing Business 2018, The Global Competitiveness Report 2018, Doing Business 2010, The Global Competitiveness Report 2010, Doing Business 2019

S’agissant de la compétitivité des pays du Maghreb, le « Global Competitiveness Index » de 2018 publié par le Forum Economique Mondial, indique que la plupart des pays de la région figurent dans le top 140 pays en termes de compétitivité.

Rappelons que le « Global Competitiveness Index » s’appuie sur 12 indicateurs de base qui sont

primordiaux pour l’amélioration de la compétitivité d’un pays. Ces indicateurs s’articulent autour de trois groupes de critères : les exigences de bases, moteurs de croissance et les acteurs d’innovation et de sophistication.

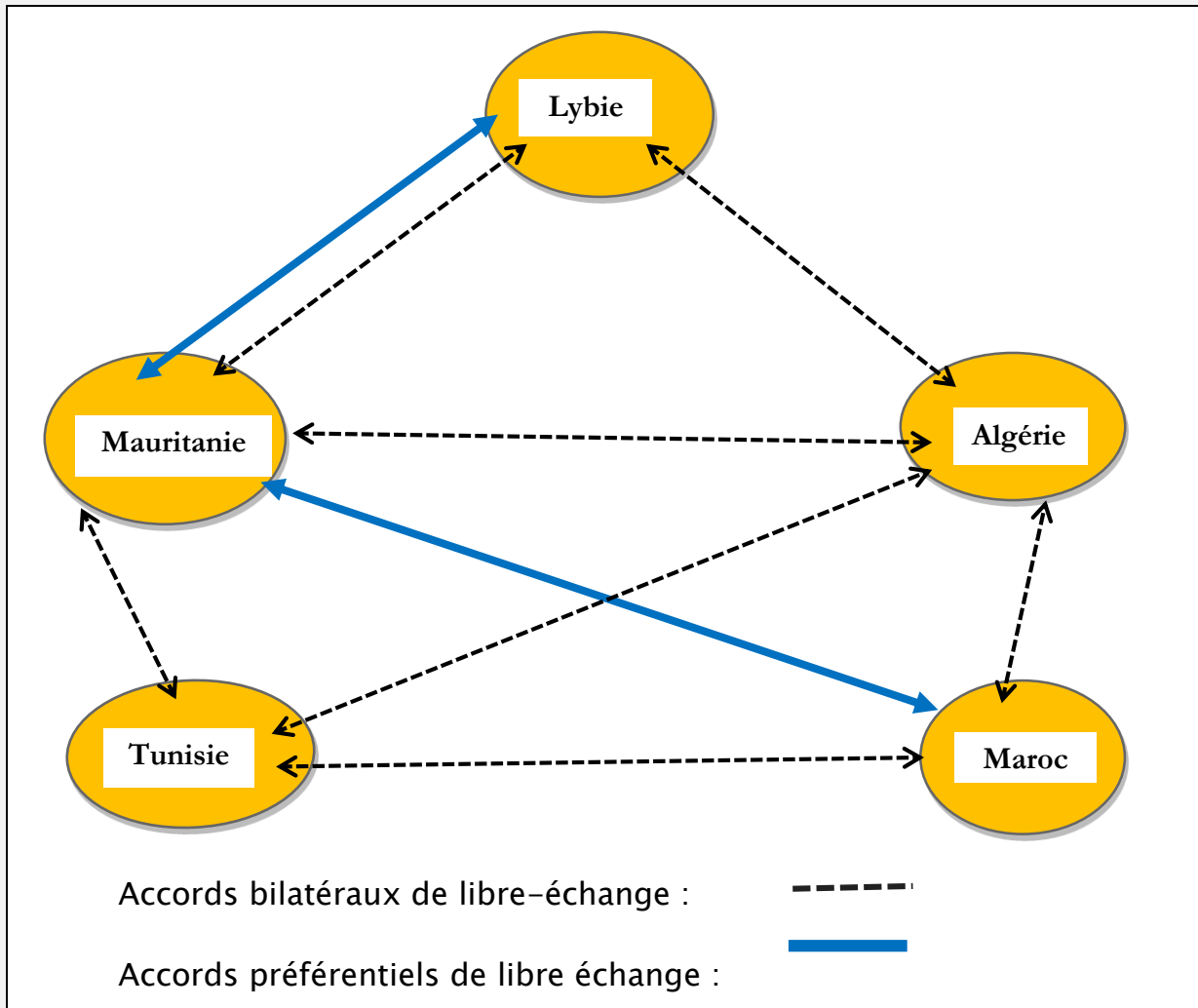
Intégration et échanges

L’intégration

Depuis sa création en 1989, les pays membre de l’UMA cherchent à favoriser les avantages qui peuvent tirer d’une intégration couvrant tous les secteurs économiques.

Dans le cadre de l’intégration économique, les cinq pays membres de l’UMA ont conclu plusieurs accords bilatéraux et préférentiels de libre échange pour renforcer les affaires au sein de la région (Figure 1).

Figure 1-3 Principaux accords commerciaux bilatéraux et préférentiels



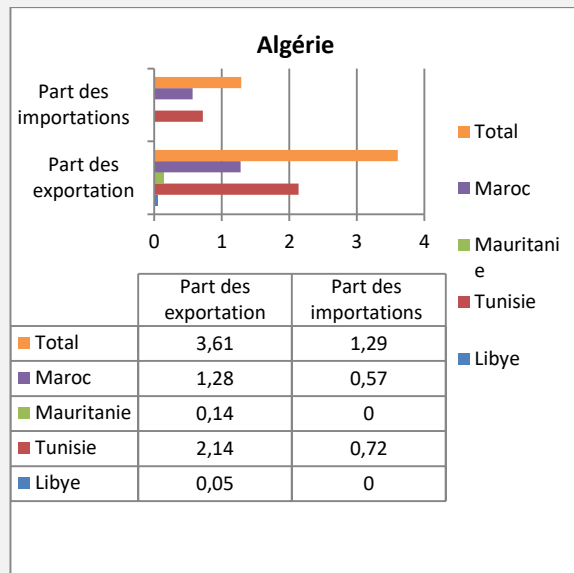
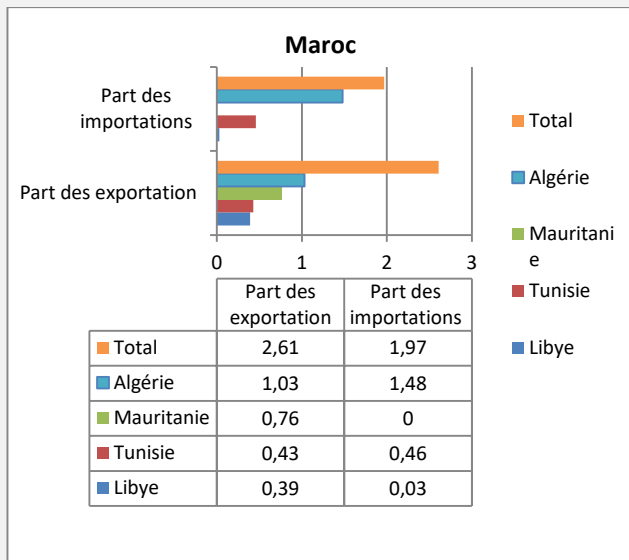
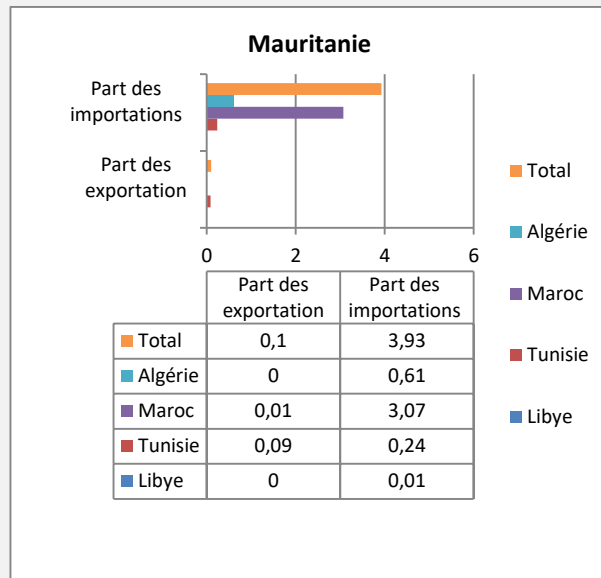
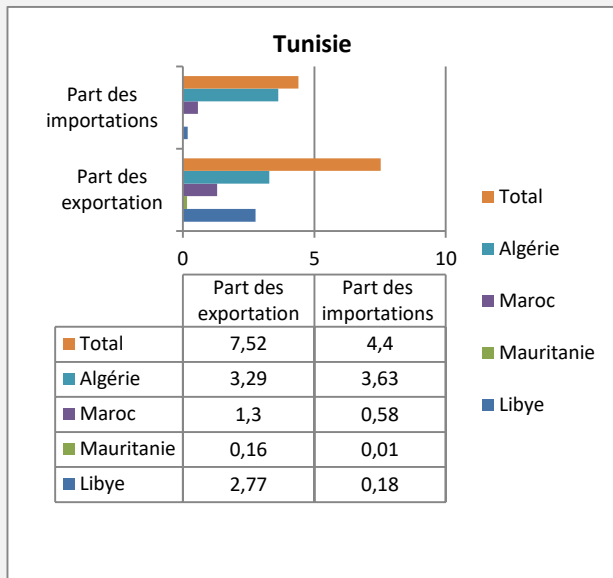
Source : les auteurs

Evolution des échanges entre les pays membres de l'UMA

Plusieurs types d'accords ont été conclus entre les cinq pays du

Maghreb. Bien évidemment les échanges commerciaux intra-maghrébins sont à consolider.

Figure 1-4 Echanges inter-régionaux par destination (en pourcentage)



Source : Auteur d'après les données de Word Integrated Trade Solution

En effet, les pays du Maghreb ont comme principal partenaire l'Europe. Ce partenariat est le résultat d'une association de plusieurs facteurs tels que le contexte historique qui lie les pays maghrébins avec l'Europe et la nature des produits échangés. La part des échanges – importation et exportation – entre les pays maghrébins reste à consolider et représentent moins de 3% de l'ensemble de leurs échanges.

Innovation et inclusion

Le secteur bancaire maghrébin a connu un développement significatif ces dernières années. Il compte 102 banques en 2018.

Avec un bon positionnement à l'échelle de l'Afrique, le poids du système bancaire de la région maghrébine se renforce d'une année à une autre. En effet, d'après *African Banker*, dans le

La répartition du nombre de banques entre les pays est quasiment équilibrée comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1–2 Nombre de banques au Maghreb

Pays	2010	2018
Algérie	20	20
Libye	-	18
Mauritanie	11	17
Maroc	19	24
Tunisie	21	23
Total		102

Source : Rapports des banques centrales des pays maghrébins.

Top 10 des banques en Afrique en 2018 la cinquième place dans le classement des banques africaines selon l'actif total revient à des banques des pays du Maghreb (voir annexes).

Taille du système bancaire de l'UMA 2018	Produit Net Bancaire kUSD	Total de l'actif kUSD	Total capitaux propres kUSD	Résultat de l'exercice kUSD - Moyenne	Ratio de solvabilité (%)
	28 605 282	686 986 554	67 236 414	6 950 873	16%

Tableau 1-3 Top 10 des banques en Afrique en 2018

Classement africain	Banque	Actifs (milliards de USD)
1	Standard Bank	184,5
2	Absa Group	97,2
3	First Rand Bank	80,0
4	Nedbank Group	73,6
5	Attijariwafa Bank	51,0
6	Arab Bank	47,0
7	Arab Banking Corporation	29,4
8	Ecobank	23,6
9	National Bank of Egypte	20,7
10	Bank One Mauritius	18,0

Source : African Banker.

L'innovation dans le secteur bancaire maghrébin

Les services traditionnels offerts par les banques maghrébines sont en progression rapide ainsi que ceux qui s'appuient sur des offres digitales et mobiles.

Le renforcement de l'offre de services présente une grande opportunité de

développement pour le secteur bancaire et pour l'économie. Elle se renforcera grâce à l'évolution de la digitalisation des services bancaires qui est en progression rapide au Maghreb.

Un potentiel d'évolution très fort existe en matière de bancarisation via les innovations techniques. En effet, la part des plus de 15 ans qui utilisent un téléphone portable ou Internet pour



accéder à un compte d'institution financière est de 4% en 2018. On note aussi que 24% des adultes qui ont plus

de 15 ans ont effectués ou ont reçus des paiements numériques. Ces chiffres sont sur une tendance positive.

Tableau 1-4 Indicateur de l'innovation dans le secteur bancaire dans la région Maghreb en 2018

Pays	Paiements numériques effectués ou reçus	Utilisation d'un téléphone portable ou internet pour accéder à un compte (% d'âge 15 ans et plus)
Algérie	26%	2%
Libye	31.8%	7.9%
Mauritanie	15.7%	2.7%
Maroc	16.7%	1.5%
Tunisie	29.4%	4.1%
Moyenne	24%	4%

Source : Global Findex Database.

Le tableau ci-dessus indique que sur un total de 126 pays, les pays du Maghreb figurent dans le classement de l'indice de l'innovation globale. Leur

classement progresse nettement au fil du temps.

Tableau 1-5 L'innovation dans les pays du Maghreb

Pays	Indice mondial de l'innovation (1-126)	
	2008	2018
Algérie	108	115
Libye	119	-
Mauritanie	116	-
Maroc	82	76
Tunisie	46	66

Source : Global Innovation Index 2018, Global Innovation Index 2010

Notons que cet indice est un indicateur qui reflète le rôle joué par l'innovation en tant que déclencheur de la croissance économique à travers 81 indicateurs.

On retient en particulier les progrès dans :

- ❖ les infrastructures,
- ❖ le capital humain,
- ❖ le niveau de la recherche,
- ❖ le développement des marchés,
- ❖ les résultats technologiques,
- ❖ la propriété industrielle
- ❖ le niveau de la créativité,
- ❖ les brevets d'invention par habitant et par PIB

- ❖ la collaboration entre les universités et les industriels en matière de recherche.

L'inclusion financière

Le tableau suivant montre que l'inclusion financière au Maghreb s'est améliorée et son potentiel se renforce. En effet, la part moyenne des adultes titulaires d'un compte est de 38,5%.

Une analyse plus fine des données de The Global Findex Database 2018 (The Global Findex Database 2018.) indique qu'il n'y a pas une grande différence entre les hommes et les femmes dans la détention d'un compte bancaire.



L'écart moyen dans la propriété des comptes entre les 60% des ménages les plus riches et des 40 % les plus pauvres est de l'ordre de 16% au Maghreb.

L'amélioration des indicateurs liés à la détention d'un compte bancaire

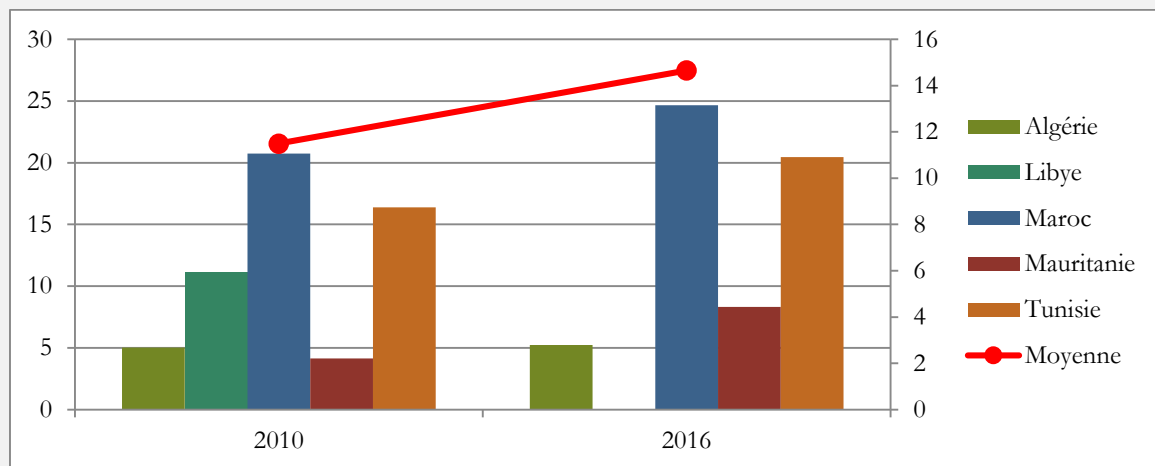
montre que dans ces pays les agents n'ont plus besoin d'autant d'espèces pour effectuer des transactions. Ce « de-cashing » améliore l'accès au système financier formel.

Tableau 1-6 Les indicateurs de l'inclusion financière en 2018

Pays	Adultes dote d'un compte d'institution financière (%)
Algerie	42,8
Libye	65,7
Maroc	28,4
Mauritanie	19,0
Tunisie	36.8
Moyenne	38.5

Source: The Global Findex Database 2018.

Figure 1-5 Le nombre succursales de banques commerciales (pour 100 000 adultes)



Source : Banque mondiale et rapports des banques centrales des pays maghrébins.

En matière d'inclusion financière, le nombre moyen de succursales de banques commerciales destinées à 100.000 adultes s'est amélioré sur la période récente.

L'action du Conseil des gouverneurs des Banques Centrales des pays de l'UMA

Les banques maghrébines se fixent des objectifs ambitieux mais totalement

atteignables. En effet, à l'issue de la 8^{ème} session du Conseil des gouverneurs des Banques Centrales des pays de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) tenue le 17 novembre 2018 à Tunis, il a été décidé d'adopter un plan d'action qui constitue un premier pas pour une intégration monétaire des pays en question. Il permettra d'échanger les expériences, de booster le développement économique de la région, de limiter l'écart entre les pays maghrébins et les pays développés etc.



Ce plan d'action est basé sur quatre priorités qui sont les suivantes :

- **Utilisation des nouvelles technologies financières et de la crypto monnaie** en faveur du secteur financier. En effet, les instituts d'émission doivent avoir les moyens d'encadrer le travail des PME.
- **Inclusion financière** dans la mesure où elle permet de distribuer les richesses de manière efficace.
- **Finance islamique** en raison de l'accroissement des demandes et des opérateurs économiques pour développer ce mode de financement.
- **Lutte contre le blanchiment d'argent et du terrorisme** afin d'éviter l'inscription sur la liste noire de l'Union européenne.



CHAPITRE 2

LES BANQUES MAGHREBINES ACTEURS DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE



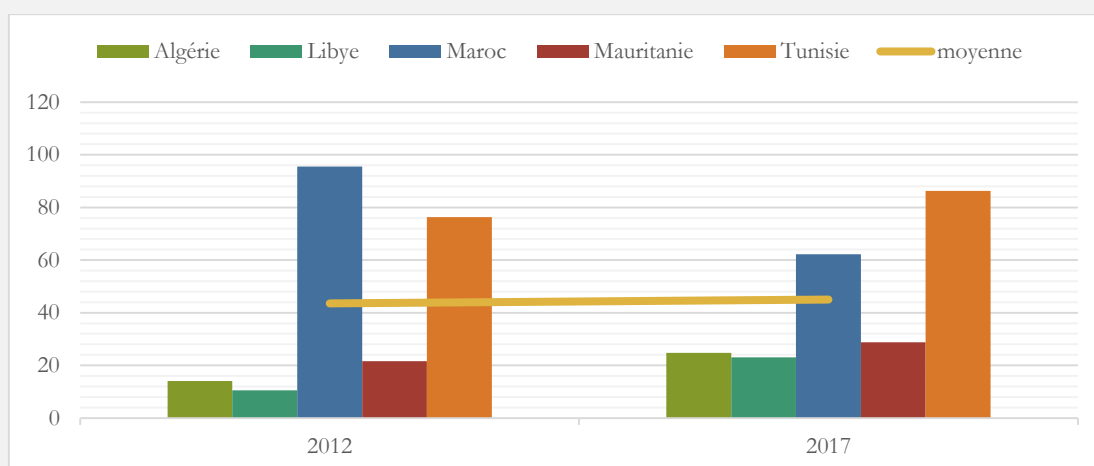
Ce chapitre analyse les engagements des banques maghrébines dans le financement des économies à travers les grandes tendances agrégées (projets, volume des crédits...). Il présente également un focus sur l'accompagnement des entreprises au Maghreb.

L'offre de crédits

D'une manière générale, l'intermédiation financière semble bien évoluer au Maghreb. En moyenne, le

ratio du crédit bancaire destiné au secteur privé en pourcentage du PIB est passé de 33.6 % en 2010 à 42.8 % en 2017.

Figure 2-1 Crédit intérieur en pourcentage du PIB



Source : Banque mondiale et rapports des banques centrales des pays maghrébins.

Tableau 2- 1 Etat de lieux de la situation du secteur bancaire maghrébin

Année	Crédit intérieur en pourcentage du PIB	Rentabilité des actifs (Return On Assets : ROA)	Rentabilité des capitaux propres (Return On Equity : ROE)	Succursales de banques commerciales (pour 100 000 adultes)
2010	33.6	1.1	15	11.4
2016	-	-	-	14.6
2017	42.8	1.3	13.1	-

Source : Banque mondiale et rapports de supervision bancaires des pays maghrébins.

Renforcer le lien avec la PME

En tant qu'intermédiaires financiers, les banques jouent un rôle majeur. Leurs effets sont remarquables sur la croissance économique.

Cette idée repose sur le fait qu'un système bancaire en plein développement permet aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux individus d'entreprendre des investissements.

En contribuant à la création d'emplois, et à la stabilité sociale, le développement des PME est essentiel pour stimuler la croissance économique. De ce fait, un secteur de PME dynamique est considéré comme un signe de prospérité de l'économie.

En 2016 la Banque mondiale note à ce propos que dans les pays en développement, environ la moitié de la population active travaille dans une

PME et que la croissance de ces dernières profite directement aux ménages à bas revenus.

Au Maghreb, les réalisations du secteur bancaire sont très encourageantes pour le développement de la région. En effet, de façon générale, l'intermédiation financière semble assez développée et constitue une base solide pour renforcer davantage l'inclusion financière.

En moyenne, le ratio du crédit intérieur total en pourcentage du PIB est passé de 33.70 % en 2010 à 51.38 % en 2017.

Figure 2-2 Crédit intérieur total des banques maghrébines (en pourcentage du PIB)



Source : graphique élaboré d'après données banque mondiale 2017

Il est à noter à ce propos que les crédits bancaires représentent la principale source de financement du secteur privé au Maghreb. Les autres sources de financement issues du marché financier sont en progression. Cependant le crédit bancaire reste dominant et fort utile au financement du secteur privé.

D'importants volumes de crédit sont octroyés au secteur privé. Le financement des PME par les banques est utile dans les pays du Maghreb.

Les financements bancaires évitent aux PME de se réfugier dans le secteur

informel. Il s'agit là d'un défi majeur pour les politiques économiques et sociales surtout dans les pays en développement.

L'économie informelle et, en particulier, les pratiques des concurrents dans le secteur informel constituent en effet un défi majeur pour les banques et les entreprises.

Les banques des pays du Maghreb ont des perspectives de croissance basées sur un fort potentiel d'autant que la part de l'économie informelle dans ces pays peut atteindre plus de 50% selon l'OCDE.



Le financement des PME par les banques pose la question de la gestion des risques. Les garanties réelles notamment immobilières couvrant le niveau des engagements sont indispensables. Elles permettent le concours des banques notamment en matière de financement du BFR.

Ces raisons ont conduit les autorités publiques à renforcer les liens entre les PME et les banques. Des initiatives cherchent à consolider ces relations afin que l'offre des services financiers s'adaptent aux besoins des PME au Maghreb tout en élargissant les types de garanties acceptées (biens mobiliers et immobiliers, cautions en espèces ou dépôts).

Encadré 2.1 Renforcer les liens entre les PME et les banques au Maghreb

En **Algérie**, le Fonds de Garantie des Crédits aux PME (FGAR) et la Caisse de Garantie du Crédit d'investissement pour les PME (CGCI-PME) mettent en place des mécanismes permettant de faciliter l'accès au financement bancaire lors de la création et du développement des PME. Ils constituent alors, deux instruments qui visent à instaurer un climat favorable à la création, la survie et le développement des PME en offrant des garanties aux banques sur les crédits octroyés. En effet, l'activité de la garantie individuelle Pme a connu en 2018 une croissance de 12% en termes physiques, contre 2% en 2017.

En **Libye**, le projet SLEIDE qui est financé par l'Union européenne, a été lancé afin d'appuyer les autorités publiques à favoriser le développement du secteur privé en Libye. Ce projet vise à former les banques et à réactiver la caisse de garanties libyennes pour mieux comprendre les besoins des PME et de leur prêter de l'argent.



Au **Maroc**, les pouvoirs publics ont élaboré en 2007 une nouvelle vision stratégique pour le système national de garantie en s'appuyant sur la Caisse Centrale de Garantie (CCG) qui a comme rôle, la prise en charge d'une partie du risque bancaire (qui varie entre 50% et 80%) pour faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises et des ménages. Sur la période 2013–2018, l'intervention de la CCG a totalisé en 2018 près de 26,6 milliards de dirhams (MMDH) de crédits garantis et octroyés, en progression annuelle de 10%. Son intervention a en effet bénéficié à près de 18 000 TPME et plus de 112 000 ménages.

En **Mauritanie**, le *Mauritanian Business Center* (MBC), un centre d'affaire qui offre aux PME et aux porteurs de projet un espace d'échange professionnel propice au partenariat et au développement de leurs activités. Il accompagne les entrepreneurs tout au long de leur création d'entreprise, du conseil, à la formation jusqu'au démarrage. Il s'agit d'aider les jeunes dans la concrétisation de leurs projets, dont 80% disparaissent avant de souffler leur deuxième bougie, selon les informations recueillies auprès de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie (CCIAM).

En **Tunisie**, et depuis les années 1980, l'octroi des crédits à des taux bonifiés a été et reste l'instrument majeur de la politique de soutien des PME. Il s'agit d'une distribution des crédits bancaires aux bénéficiaires à des taux inférieurs à ceux du marché afin de développer les secteurs prioritaires à savoir la croissance des PME. En 2019, les pouvoirs publics ont instauré une bonification d'intérêt pour les crédits octroyés aux PME (2 points de bonification d'intérêt sur une ligne de 1 000 MDT sur 5 ans non budgétaire (par mobilisation de lignes bailleurs de fonds). Le coût budgétaire est de l'ordre de 20 MDT par an sur cinq ans et ils ont instauré un ratio d'activités prioritaires relatif au financement des PME par les banques. Cette bonification, qui ne bénéficierait qu'aux PME relevant des activités industrielles et de services connexes au sens du code des investissements, serait de nature à atténuer l'impact de la hausse du taux sur les principaux moteurs de croissance à savoir les PME.

Source : l'auteur



Il est important que les PME au Maghreb évoluent dans les meilleures conditions possibles de développement. Il s'agit là d'une condition fondamentale de leur prospérité.

Il importe donc de multiplier les efforts qui visent à renforcer la transparence financière, à alléger les contraintes liées à l'ampleur de dispositif de garanties, à améliorer le potentiel des banques à bien évaluer le risque de crédit et à moderniser le cadre institutionnel afin d'instaurer une bonne gouvernance au sein du système bancaire.

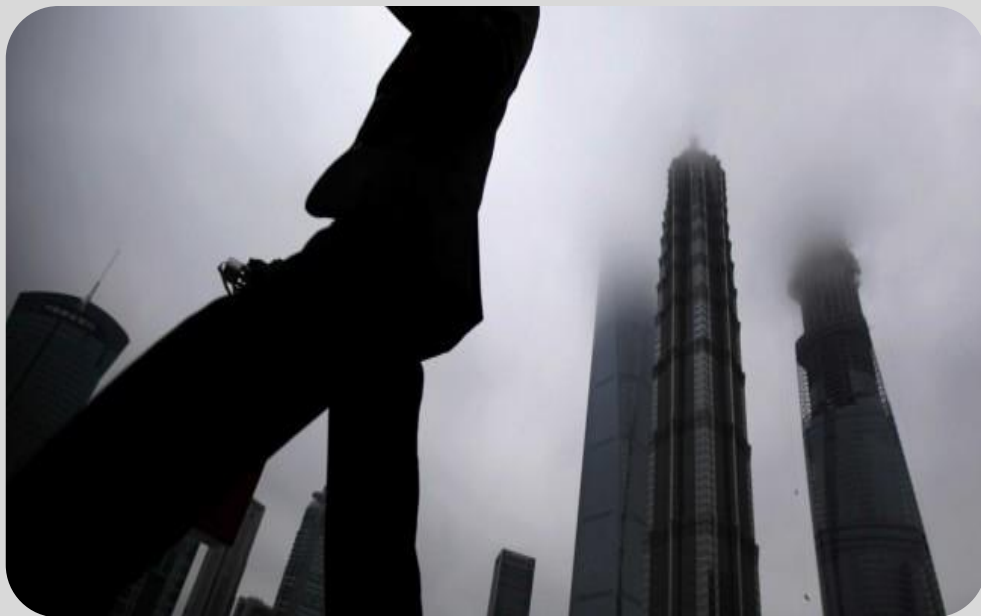
La combinaison de toutes ces mesures aura inéluctablement comme impact la facilité d'accès au financement des PME.

Les banques maghrébines entendent donc poursuivre leur mission d'acteur de la croissance au Maghreb.



CHAPITRE 3

VERS UN RENFORCEMENT DES BONNES PRATIQUES ET DE LA CONFORMITE



Ce Chapitre réalise un focus sur la lutte contre la corruption, les secteurs informels, le de-cashing, l'évasion fiscale et la shadow économie en analysant les mesures visant la maîtrise des risques retenues dans le cadre des accords internationaux.

Les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, le respect des normes internationales de sécurité et le renforcement des fonds propres constituent des priorités pour une nouvelle gouvernance bancaire et un renforcement de la conformité. L'existence d'une économie informelle qui inclut des pratiques de corruption et d'évasion fiscale est un problème dont la gravité est prouvée à l'échelle mondiale. Ces fléaux dépouillent les Etats d'importantes recettes publiques. Ces fléaux préoccupent les banques maghrébines qui entendent jouer un rôle actif dans cette lutte.

Passons en revue d'abord les principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés dans ce domaine.

Le secteur informel

Le secteur informel au Maghreb englobe plusieurs sortes d'activité,

différents types d'entreprise et de multiples motifs de participation.

Le secteur informel a été défini par le Bureau international du travail (BIT) en 1993 comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière spécifique avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production. Les relations de travail lorsqu'elles existent sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme ».

Il est à noter que l'économie informelle au Maghreb dispose d'une forte capacité d'adaptation aux problèmes importants que rencontre les économies maghrébines.



Le développement du secteur informel n'est pas restreint au niveau national de chaque pays mais plutôt est étendu aux pays de la région.

On observe ainsi que les produits et les marchandises les plus fortement subventionnés dans un pays parviennent informellement aux autres pays de la région.

En plus du commerce informel, la contrebande existe depuis longtemps.

En agrégeant les données des ministères de l'économie des pays de l'UMA, il ressort que l'économie informelle pèse en moyenne la moitié du PIB de la région.

L'économie informelle constitue un parasite à l'environnement des affaires et exerce une concurrence déloyale et un obstacle alarmant envers les entreprises enregistrées sur le marché formel. Elle peut avoir aussi de graves conséquences sur les performances

économiques et sur les politiques publiques d'un pays en faussant les statistiques formelles et en dénaturant la véritable situation économique et sociale d'un pays.

L'économie informelle peut compliquer la détermination des politiques appropriées par les gouvernements afin qu'ils prennent de bonnes décisions pour assurer la pérennité sociale et économique. De plus, les gouvernements ne peuvent pas percevoir les charges fiscales pour assurer leurs obligations parce que les entreprises qui opèrent sur le marché informel ne paient pas d'impôts.

La corruption

La corruption est un terrible fléau qui est apte à ralentir, voire à arrêter la croissance économique dans le monde entier et particulièrement dans les pays qui connaissent des conjonctures



économiques moroses et des conditions économiques difficiles. La corruption menace l'économie en fragilisant les institutions, en faussant la concurrence et en compromettant la confiance.

Dans la région UMA, la corruption est sous contrôle. Son niveau tend à baisser ces dernières années. En effet, dans son rapport publié en 2018 sur

l'indice de perception de la corruption, Transparency International montre que dans les pays du Maghreb, l'indice de corruption passe de 114 en 2012 à 113 en 2018. En effet, même si les données semblent stagnantes elles montrent néanmoins que des efforts sont consentis afin de lutter efficacement contre ce phénomène.

Tableau 3-1 Indice de la perception à la corruption dans la région maghrébine

Pays	Indice de perception à la corruption Rang (1-180)	
	2012	2018
Algérie	105	105
Libye	160	170
Mauritanie	143	144
Maroc	88	73
Tunisie	75	73
Moyenne UMA	114	113

Source : Transparency International

Afin d'assurer une croissance économique durable au Maghreb, la

mise en œuvre des stratégies de lutte contre la corruption s'avère d'une



grande utilité puisque cette dernière représente un fléau qui nuit au développement économique, politique et social.

Sans une réforme sérieuse, la corruption continuerait à prospérer, exacerbant l'instabilité politique et économique tout en entravant son développement économique et social.

Il est à noter que l'investissement dans la lutte contre la corruption au Maghreb est un investissement fondamental et avantageux sur les plans économiques et sociaux.

Dans ce cadre, les pays du Maghreb sont, désormais, sur la bonne voie en matière de lutte contre la corruption.

Encadré 3.1 Lutte contre la corruption au Maghreb

- **L'Algérie** s'est engagée dans une démarche de lutte contre la corruption en créant l'Organe National de Prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC) qui vise à collecter toutes les informations qui peuvent servir à détecter les pratiques corrompus, à sensibiliser les citoyens aux effets nuisibles de la corruption et à renforcer la coordination et le développement de la coopération avec les autres entités de prévention et de lutte contre la corruption tant au niveau national qu'au niveau international.
- La **Libye** comme les autres pays du Maghreb, fait face à la corruption à travers plusieurs organismes et organes tels que l'Instance Libyenne de Lutte Contre la Corruption (ILLCC), le Bureau du Procureur général, l'Autorité de contrôle administratif, le Bureau de comptabilité et le Service de renseignement financier. Elle a signé la Convention des Nations Unies contre la corruption en 2003, l'a ratifiée par la loi n10 de 2005 et a déposé son instrument de ratification auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en juin 2005



- Au **Maroc**, il est fortement impliqué dans le processus de lutte contre la corruption en mettant en place l'Instance Centrale de Prévention de la Corruption (ICPC), en développant l'administration électronique et en adoptant des réformes majeures d'ordre constitutionnel et institutionnel.
- La **Mauritanie** s'attaque à la corruption en appliquant des politiques qui ont pour objectif d'accélérer la formulation de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) et de faire part des expériences internationales en matière de lutte contre la corruption.
- En **Tunisie** des avancées importantes et notables ont été menées telles que le renforcement de l'arsenal juridique, la mise en place d'une Instance Nationale de Lutte contre la Corruption (INLUCC) et l'adoption d'une charte relative à la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption en Tunisie.

Source : d'après les auteurs

Fraude et évasion fiscale

On associe souvent le terme fraude fiscale à celui d'évasion fiscale. Ces deux pratiques sont intimement liées et relèvent de l'économie informelle mais revêtent néanmoins différents aspects.

La fraude fiscale consiste à éviter volontairement la législation fiscale.

Elle désigne de ce fait l'ensemble des pratiques illégales qui permettent d'échapper en partie ou totalement à l'impôt.

Ces activités encourent des peines administratives et pénales. Les principales formes de la fraude fiscale sont principalement :

- la non facturation des achats et des ventes,



- la sous-estimation des revenus
- la surestimation des dépenses etc.

Quant à l'évasion fiscale, elle consiste à échapper au paiement de l'impôt en exploitant les lacunes et les contradictions des réglementations. Comme ces pratiques ne sont pas illégales, elles ne sont pas passibles de sanctions.

Ces deux pratiques alimentent les inégalités puisque les travailleurs assument à eux seuls les obligations fiscales puisqu'ils sont soumis à eux seuls au prélèvement direct sur le salaire alors que ceux qui sont soumis au régime forfaitaire, ne paient pas leur juste part d'impôt en exerçant une vraie concurrence déloyale contre les personnes soumises au régime réel.

Dans les pays du Maghreb, l'évasion et la fraude fiscale sont des phénomènes

qui résultent de plusieurs défaillances essentiellement liées à l'ambiguïté, la complexité et la multiplicité des textes et la lourdeur de la pression fiscale.

L'explosion de l'économie informelle en dehors des circuits officiels représente aussi un facteur déclenchant de l'évasion et la fraude fiscale qui représentent un manque à gagner considérable pour les Etats. Ceci, rend leur lutte est plus d'une priorité.

En effet, une bonne répartition de la charge fiscale entre tous les contribuables et le paiement de l'impôt selon la capacité contributive de chacun représente d'une part un signe d'une meilleure gestion du climat socio-économique et constitue d'autre part, une bonne source de revenus pour financement des dépenses de l'Etat.



Pour faire face à l'évasion et la fraude, et le renforcement des ressources
l'introduction de réformes, la humaines s'avèrent nécessaires.
modernisation de la législation fiscale

Encadré 3.2 La Lutte contre l'évasion et la fraude fiscale au Maghreb

- L'**Algérie** s'est engagée en faveur d'une lutte contre l'évasion et la fraude fiscale en consacrant un chapitre dans la loi de finance 2019 consacré aux mesures nécessaires pour la lutte contre ces deux problèmes et qui visent à permettre à l'administration fiscale de cibler les cas censés bénéficier d'avantages ou de réduction d'impôts, pour améliorer le recouvrement fiscal.
- La **Libye** comme les autres pays du Maghreb, a conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale qui permet l'accès aux renseignements bancaires en 2010.
- Le **Maroc** a entamé également un processus de réforme de 2020 à 2024 étroitement lié au principe d'équité fiscale dont l'application commencera à partir de la loi de finance 2020. Il s'agit d'assurer l'équilibre des droits et des obligations entre l'administration fiscale et le contribuable, de pratiquer les sanctions en cas de fraude fiscale et de simplifier la fiscalité en harmonisant ses bases d'imposition.
- La **Mauritanie** se joint en février 2019 aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. Elle a signé « la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale » élaborée par l'OCDE. Cette convention prévoit toutes formes d'assistance administrative en matière fiscale et elle fournit de larges garanties pour la protection des droits des contribuables.
- En **Tunisie**, pour combattre ces deux problèmes, plusieurs tentatives ont été lancées lors des projets des lois de finance ces dernières années. En effet, dans le cadre de la loi de finance 2017, des mesures ont été prises afin d'intégrer



progressivement les forfaitaires dans le régime d'imposition réel lorsqu'ils parviennent à dépasser un chiffre d'affaires de 100 milles dinars. Le projet de la loi de finance 2018 consolide l'application de la loi en matière de traque contre la fraude déclarative et l'évasion fiscale. Quant au projet de la loi de finance 2019, il prévoit 11 mesures pour lutter contre l'évasion fiscale, dont notamment l'obligation d'accompagner la déclaration de patente et les déclarations annuelles par des numéros de comptes bancaires et fiscaux.

Source : information collectée dans diverses sources par l'auteur

Le « de-cashing », le blanchiment et la « shadow » économie

Les pays du Maghreb visent à s'orienter vers la réduction du paiement car le « cash » ne laisse aucune trace des opérations et surtout ne facilite pas le contrôle fiscal. Souvent le cash est associé au développement des activités économiques et financières illégales telles que la contrebande et le blanchiment d'argent.

La problématique du cash constitue un défi majeur pour les autorités publiques, les institutions financières et les opérations de l'économie numérique.

Le blanchiment d'argent est la méthode par laquelle les criminels dissimulent l'origine illégale de leurs revenus dans le but d'empêcher leur confiscation par les forces de l'ordre et d'éviter de laisser une trace de preuves incriminantes.

Pour blanchir les activités criminelles telles que la vente d'armes illégale, la



contrebande et les activités du crime organisé, notamment le trafic de drogue, les criminels ont recours à plusieurs et diverses opérations pour introduire les fonds de manière illégale dans le système financier officiel. Ces opérations comprennent les détournements de fonds, les délits d'initiés, les pots-de-vin et les stratagèmes de fraude informatique qui peuvent générer d'importants bénéfices et créer l'incitation à « légitimer » les gains illicites résultant du blanchiment de capitaux. Il à noter que le blanchiment d'argent alimente le crime organisé et la corruption puisque les corrompus doivent blanchir des pots-de-vin afin d'atteindre leur objectif.

Le financement du terrorisme fait référence au processus par lequel les

terroristes financent leurs opérations pour commettre des actes terroristes. Afin de les mener, ils ont besoin d'un soutien financier qui provient de sources légitimes ainsi que de sources criminelles. Ceux qui cherchent à financer le terrorisme ont recours aux mêmes stratégies, et opérations que ceux utilisés par les blanchisseurs d'argent pour dissimuler le but illicite recherché par les fonds, pour soustraire l'attention des autorités et pour protéger l'identité de leurs sponsors et des bénéficiaires ultimes des fonds. Cependant, les transactions financières liées au financement du terrorisme ont tendance à être moins importantes que dans le cas du blanchiment d'argent. Lorsque les terroristes collectent des fonds auprès de sources légitimes, leur détection et leur suivi deviennent plus difficiles.

Les pays du Maghreb mènent une bataille farouche contre le blanchiment



d'argent et de financement du terrorisme afin d'éviter de figurer dans la liste noire des pays tiers ayant *des faiblesses et des défaillances stratégiques dans le contrôle du blanchiment d'argent et le financement du terrorisme* (Commission européenne). Il s'agit particulièrement du manque de transparence et de l'expansion de l'informel qui représenterait plus de 50% dans la région.

Le 18 novembre 2018, un Secrétariat permanent du Conseil des gouverneurs des Banques centrales des pays du Maghreb a été créé. Ce secrétariat permanent a pour principal objectif la réactivation des travaux du Conseil des gouverneurs des Banques centrales de l'UMA outre la documentation et le suivi des différentes recommandations et décisions émanant dudit conseil. Il sera aussi question de l'élaboration d'un plan d'action maghrébin commun

fondé sur quatre volets majeurs à savoir les nouvelles technologies financières et la crypto-monnaie, l'inclusion financière, la finance participative en sus de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La « shadow » économie ou économie de l'ombre fait référence à l'activité financière fantôme ou encore au système bancaire parallèle. Cette économie désigne l'ensemble des activités et des acteurs contribuant au financement non bancaire de l'économie.

La « finance de l'ombre » repose en partie sur une activité qui échappe aux autorités monétaire via le cash.

L'expression renvoie aussi à la migration des activités vers le secteur non régulé qui peut s'opérer via le cash.



Il est important que des commissions de réflexion inter-maghrébines donnent un état des lieux sur les systèmes et les moyens de paiements, de mettre en place des stratégies visant la réduction de l'utilisation du

cash d'établir un plan d'action à court et à moyen terme, qui nécessitent une coordination volontariste et des efforts concertés, permettant d'atteindre les objectifs escomptés.

Encadré 3.3 Lutte contre le blanchiment d'argent au Maghreb

- Dans le but de limiter les pratiques déloyales, l'Algérie a instauré en 2005 une loi relative à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Elle a instauré aussi une loi en 2015 modifiant et complétant la loi de 2005 et un décret exécutif fixant le seuil applicable aux paiements devant être effectués par les moyens de paiements scripturaux à travers les circuits bancaires et financiers.
- La Libye a honoré ses engagements vis-à-vis du GAFI et a montré que son système financier est désormais sain. En effet, en 2018, le GAFI a retiré le nom de Libye de la liste des pays soumis au suivi, s'agissant du respect des normes en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.
- Le Maroc a instauré en 2017 un arrêté entrant dans le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et du terrorisme. Cet arrêté ratifie la circulaire du wali de Bank Al-Maghreb qui fixe les modalités du dispositif de vigilance et de veille à mettre en place par les banques en
 - Evaluant les risques de blanchiment, dans les cas des nouveaux produits et des nouvelles pratiques commerciales, y compris les nouveaux moyens de distribution et l'utilisation des nouvelles technologies.



➤ Procédant à des analyses annuelles des risques de blanchiment d'argent, en fonction des types de clients, des réseaux de distribution, des produits et des services vendus, des pays et des régions d'implantation.

➤ Suivant et en contrôlant les opérations inhabituelles ou complexes.

- Quant à la Mauritanie, elle instaure des instructions en 2018 portant certaines mesures de prudence dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et instaure en 2019 une loi relative à la Lutte contre blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme.

- Après avoir été blacklistée parmi les pays exposés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme depuis 2018, la Tunisie a multiplié ses efforts pour sortir de la liste noire en multipliant les mesures pour se mettre en conformité avec les normes internationales en :

➤ Publiant des décisions ministérielles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme de la part des huissiers notaires, des bijoutiers, des agents immobiliers, des experts-comptables et des avocats.

➤ Elaborant la norme d'évaluation professionnelle relative aux engagements des experts comptables, notamment, en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

➤ Elaborant la norme d'évaluation, outre l'élaboration de guides pour les auditeurs chargés de contrôler les professions financières et non financières.

Sources : diverses sources de presse



La maîtrise des risques dans le cadre des accords internationaux

Afin d'assurer la maîtrise des risques et la lutte contre plusieurs menaces telles que la corruption, le blanchiment

d'argent, l'évasion fiscale..., plusieurs organismes internationaux se sont engagés dans un processus qui devrait aboutir à la lutte contre ces problèmes afin de garantir une croissance économique durable et inclusive.

Encadré 3.4 Analyse des mesures visant la maîtrise des risques retenues dans le cadre des accords internationaux

Le Groupe d'Action Financière (GAFI)

Le GAFI est un organisme intergouvernemental établi en 1989 par les ministres de ses Etats membres. Le GAFI a pour objectif de développer des politiques nationales et internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Il élabore des normes et encourage la mise en œuvre de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles pour faire face à ces risques. Le GAFI surveille les avancements faits par ses membres dans la mise en œuvre des mesures nécessaires dans l'élaboration des techniques contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le GAFI définit un cadre complet et cohérent de mesures devant être mises en œuvre par les pays pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en présentant un ensemble de recommandations reconnues comme étant la norme internationale en matière de lutte contre ces menaces. Les recommandations du GAFI ont été publiées en 1990 et ont été révisées plusieurs fois afin qu'elles restent d'actualité et pertinentes puisqu'elles représentent le fondement d'une réponse coordonnée à ces menaces. Elles contribuent à l'harmonisation des règles au niveau mondial. Les pays disposant de cadres juridiques, administratifs et opérationnels et de systèmes financiers différents, ils ne peuvent pas tous adopter des mesures identiques pour faire face à ces menaces.



Ainsi, les recommandations du GAFI constituent des normes internationales que les pays devraient mettre en œuvre au moyen de mesures adaptées à leur situation particulière.

Source : l'auteur

Les recommandations du GAFI définissent les mesures nécessaires que les pays devraient mettre en place pour :

- Identifier les risques et élaborer des politiques et une coordination à un niveau national.
- Lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme,
- Mettre en place des mesures préventives pour le secteur financier et les autres secteurs désignés.
- Doter les autorités compétentes (par exemple, les autorités chargées des enquêtes, les autorités de poursuite pénale et les autorités de contrôle) des

pouvoirs et des responsabilités nécessaires et mettre en place d'autres mesures institutionnelles.

- Renforcer la transparence et la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques.
- Faciliter et renforcer la coopération internationale.



Le Comité de Bâle

Le Comité de Bâle est né en 1974 par les gouverneurs des banques centrales des dix principaux pays industrialisés. Il était initialement appelé le « Comité Cooke » du nom de Peter Cooke », Directeur de la banque d'Angleterre qui avait été un des premiers à proposer sa création et fut son premier président. Son objectif est d'assurer la solidité du système financier mondial ainsi que l'efficacité du contrôle prudentiel et le renforcement de la coopération entre régulateurs bancaires.

Les règles établies par le Comité de Bâle définissent des exigences minimales que les banques et les superviseurs doivent respecter. Les principales réalisations du Comité sont les accords de Bâle : ratio Cooke introduit en 1988 (Bâle 1), l'approche par les risques établis en 2004 (Bâle 2) et le renforcement des exigences en fonds propres introduit en 2010 (Bâle 3).

Le comité de Bâle n'a pas d'autorité juridique sur ses membres mais ces derniers ont un engagement moral de les mettre en œuvre dans leur dispositif législatif et réglementaire et ils se chargent de transcrire les recommandations rédigées par le Comité en législation dans leur domaine de responsabilité et d'en surveiller l'application.

Les missions du Comité de Bâle sont les suivantes :

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier.
- L'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel.
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance.
- La promotion de la coopération internationale en matière de contrôle prudentie

L'Organisation des Nations Unies (ONU)

Les mesures établies par la Convention des Nations Unies contre la Corruption constituent le premier instrument international juridiquement contraignant de lutte contre la corruption, les crimes organisés et les crimes économiques y compris le blanchiment d'argent.

Elles sont entrées en vigueur en décembre 2005. Elle traite les différents aspects de la lutte contre la corruption et elle énonce plusieurs principes, mesures et règles que tous les Etats parties doivent les respecter et les mettre en œuvre pour lutter contre la corruption. Pour leur application les Etats peuvent s'appuyer sur les organismes des Nations Unies, en particulier l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime et le Programme des Nations Unies pour le Développement.

Grace à sa qualité de gardien de la convention, l'Office des Nations Unies Contre la Drogue et le Crime renforce l'engagement de la société civile dans la lutte contre la corruption en effectuant des formations sur la Convention et sur son mécanisme d'examen.

La Convention vise également à renforcer la législation, les stratégies, les capacités opérationnelles et les enquêtes anti-corruption en ligne, promouvoir des mesures de prévention contre la corruption et améliorer les réseaux régionaux de lutte contre la corruption.

Quant au Programme des Nations Unies pour le Développement, il lutte contre la corruption afin de réduire la pauvreté et l'inégalité et soutenir le développement durable. Il porte ses efforts sur le renforcement de la capacité des institutions de gouvernance à fonctionner plus efficacement tout en offrant des conseils aux pays en développement sur la manière de lutter contre la corruption.

Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)

La lutte contre la corruption dans le cadre des transactions internationales occupe une place importante dans les travaux de l'OCDE. Et puisque cette dernière rassemble les principaux partenaires commerciaux, ceci peut réduire la corruption et avoir des conséquences par la suite même sur les pays non membres.

Pour renforcer ses stratégies de lutte contre les menaces, l'OCDE a établi une Convention sur la lutte contre la corruption en 1997. Cette Convention représente



le premier instrument international de lutte contre la corruption dans les transactions commerciales mondiales en établissant des normes juridiquement contraignantes qui tendent à faire de la corruption une infraction pénale. Il est à noter à ce propos que la Convention établie par l'OCDE embrasse un champ notablement moins large que celui couvert par la celle des Nations Unies.

L'OCDE analyse également les relations pouvant exister entre la corruption et le blanchiment d'argent puisque ce dernier peut être issu de la corruption. En effet, la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des fonctionnaires étrangers dans le cadre de transactions commerciales internationales exige de la part des États signataires qu'ils prennent des mesures pour lutter contre le blanchiment d'argent issu de la corruption des fonctionnaires étrangers.

Depuis la publication du rapport de 1988, l'OCDE s'est engagée dans un processus de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale. Elle a mis au point des normes de transparence et d'échange de renseignements qui ont été approuvées par des pays et des organisations internationales dans le monde entier et qui servent de modèle pour la plupart des conventions fiscales bilatérales actuellement en vigueur.

Le Fonds Monétaire Internationale (FMI)

La mission du FMI est d'assurer la stabilité économique internationale et de promouvoir une croissance économique durable et inclusive. Or, lorsque l'environnement économique et institutionnel se caractérise par des niveaux étendus de corruption, d'évasion, de blanchiment d'argents..., ce rôle devient difficile, voire même impossible à remplir.

La lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent fait partie du travail du FMI depuis longtemps. En effet, en exerçant une surveillance sur les systèmes économiques de ses pays membres, en menant des évaluations du secteur financier et en aidant ses pays membres à développer leurs capacités, a été particulièrement cruciale pour que le FMI acquière une vaste expérience afin d'évaluer dans quelle mesure les autorités nationales respectent les normes internationales et pour élaborer des programmes visant à les aider à lutter contre les menaces.

Source : d'après les auteurs



CHAPITRE 4

VERS UNE MEILLEURE INCLUSION FINANCIERE



Ce chapitre analyse les progrès en matière de bancarisation et de renforcement du maillage bancaire dans la région de l'Union du Maghreb Arabe à travers le multi-canal et le mobile Banking en réalisant un focus sur la lutte contre l'exclusion financière.

L'inclusion financière : réduction des inégalités et de la pauvreté

De récents travaux, menés notamment par la Banque mondiale montrent les avantages potentiels de l'inclusion financière en matière de développement via l'utilisation des services financiers numériques, comme les services de mobile money, les cartes de paiement et d'autres applications de technologie financière. Ils évaluent aussi le lien entre l'inclusion financière et les inégalités.

La base de données Global Findex montre qu'entre 2014 et 2017, 515 millions d'adultes dans le monde ont ouvert un compte auprès d'une institution financière ou d'un fournisseur de « Mobile Money ». Rappelons que le Mobile Money est une technologie qui permet aux individus de recevoir, garder et dépenser de l'argent en utilisant un téléphone mobile. Cela signifie que 69% des adultes ont désormais un compte, contre 62% en 2014 et 51% 2011.

Dans les économies à revenu élevé, 94% des adultes ont un compte. Dans les économies en développement, ils sont de 63%.

Tableau 4-1 Indicateur de l'innovation dans le secteur bancaire au Maghreb en
2017

Pays	Utilisation téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte d'institution financière au cours de la dernière année (% avec un compte bancaire, âge 15+)	Utilisation téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte (% âge 15+)	Utilisateur de carte de crédit (% age 15+)
Algérie	5%	2%	3%
Libye	12%	8%	10%
Mauritanie	8%	3%	3%
Maroc	4%	1%	0%
Tunisie	10%	4%	7%
Moyenne	7.8%	3.6%	4.6%

Source : Global Findex Database.

Les utilisations du téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte d'institution financière ont également pris racine dans les économies du Maghreb (Figure 4-1).

Dans certains pays, la proportion d'adultes disposant d'un compte en argent mobile a atteint environ 20%, y compris au Bangladesh, en République

islamique d'Iran, en Mongolie et au Paraguay.

Les services financiers contribuent au développement

L'inclusion financière offerte par les services financiers tels que les comptes bancaires et les paiements numériques peuvent contribuer au développement. Ils aident les individus à échapper à la pauvreté en facilitant les



investissements dans leur santé, leur éducation et leurs entreprises. Ils facilitent la gestion des crises sociales comme une perte d'emploi ou une mauvaise récolte pouvant pousser les familles dans la misère.

Beaucoup de pauvres dans le monde n'ont pas les services financiers nécessaires pour remplir ces fonctions. Au lieu de cela, ils dépendent de l'argent comptant, ce qui peut être dangereux et difficile à gérer.

Augmentation des revenus

Les avantages de l'inclusion financière peuvent être très variés. Des études ont montré que les services de mobile money, qui permettent aux utilisateurs de transférer des fonds via un téléphone portable peut aider à améliorer le potentiel de revenu des usagers et réduire ainsi la pauvreté.

Une étude au Kenya a révélé que l'accès aux services de mobile money offrent de grands avantages, en particulier pour les femmes. Elle a permis aux ménages dirigés par des femmes :

- d'augmenter leur épargne de plus de 20%,
- développer des activités commerciales ou de vente au détail pour 185 000 femmes,
- réduire l'extrême pauvreté de 22% parmi les ménages dirigés par des femmes.

Les services financiers numériques peuvent également aider les individus à gérer les risques financiers en facilitant la collecte d'argent auprès d'amis et de parents éloignés lorsque les temps sont durs.

Au Kenya, les chercheurs ont constaté que lorsque les revenus de la



téléphonie mobile diminuait de manière inattendue, ils ne réduisaient pas les dépenses des ménages, tandis que les non-utilisateurs et les utilisateurs ayant peu accès au réseau de mobile money réduisaient leurs achats de nourriture de 7 à 10%.

Les pays du Maghreb se sont engagés à développer les services financiers mobiles pour améliorer l'inclusion financière. Il existe plusieurs facteurs propices au développement de la finance numérique au Maghreb. En effet, les Etats et les banques centrales se sont engagés dans des politiques qui ont pour but le développement de la finance digitale.



- Pour l'Algérie par exemple, la mise en place d'un système de paiement électronique efficient, est une des priorités des pouvoirs publics qui créent en 2014 le GIE Monétique dont l'objectif est de promouvoir la monétique par la généralisation de l'usage des moyens de paiement électronique.
- En Mauritanie, le paiement en ligne s'est développé grâce à l'existence d'une infrastructure de paiement à travers le Groupement Interbancaire de Monétique et de Transactions Electroniques (GIMTEL) et au déploiement de la fibre optique à l'intérieur de la Mauritanie avant fin 2019 à travers le projet West African Regional Communications Infrastructure Program – WARCIP, cofinancé par l'Etat mauritanien, la banque mondiale et la banque européenne d'investissement.
- Le Maroc a lancé en 2018 le paiement mobile avec un système appelé m-wallet. La banque centrale du Maroc table sur 400.000 utilisateurs la première année en 2019 et six millions au bout de cinq ans. Quant à la
- En Libye, depuis 2011, les banques ont créé le paiement à l'aide d'un téléphone à cause de manque de liquidités. Avant la révolution, la Libye avait entamé un programme d'ouverture du secteur bancaire et de modernisation des outils de financement visant parallèlement l'introduction d'innovations en matière de moyens de paiement. L'idée consistait à améliorer la profondeur du marché bancaire domestique ainsi que le taux de bancarisation.
- Tunisie, la BCT a instauré une circulaire en 2011 qui établit un cadre pour le développement de services financiers mobiles, permettant de lier les comptes bancaires ou les cartes prépayées à une carte SIM. La Poste Tunisienne absorbe une partie de services d'épargne et de paiement grâce à son vaste réseau couvrant l'ensemble du pays et à ses produits de transfert électronique et mobile.

Source : l'auteur

**Réduction du coût des paiements et
transparence**

Les services financiers numériques
peuvent réduire le coût des paiements.



Les banques maghrébines peuvent tirer des enseignements de l'expérience de leurs consœurs subsahariennes.

Au Niger, le transfert des paiements mensuels des prestations sociales du gouvernement via la téléphonie mobile a permis aux bénéficiaires d'économiser vingt heures en moyenne sur leurs déplacements et leur temps d'attente. Les services financiers peuvent ainsi aider les ménages à profiter d'effet de richesse c'est-à-dire faire des économies et augmenter leurs dépenses. Quelques exemples ;

- Après avoir ouvert des comptes d'épargne, les certains petits commerçants au Kenya, principalement des femmes, ont épargné à un taux plus élevé et investi 60% de plus dans leurs activités.
- De même les ménages dirigés par des femmes au Népal ont dépensé

15% de plus pour des aliments nutritifs (viande et poisson) et 20% de plus pour l'éducation après avoir reçu des comptes d'épargne gratuits.

- Egalement les agriculteurs du Malawi, dont les gains ont été déposés dans des comptes d'épargne, ont dépensé 13% de plus pour le matériel agricole et ont augmenté de 15% la valeur de leurs récoltes.

Réduction de la corruption et amélioration de la transparence

Pour les gouvernements, le passage des paiements en espèces aux paiements numériques peut réduire la corruption et améliorer l'efficacité. En Inde, les pertes de fonds pour les paiements de pension ont diminué de 47% (2,8 points de pourcentage) lorsque les paiements ont été effectués par le biais de cartes à puce biométriques, au lieu d'être distribués



en espèces. Au Niger, la distribution des transferts sociaux via les téléphones mobiles plutôt qu'en espèces a réduit de 20% le coût variable de la gestion des prestations.

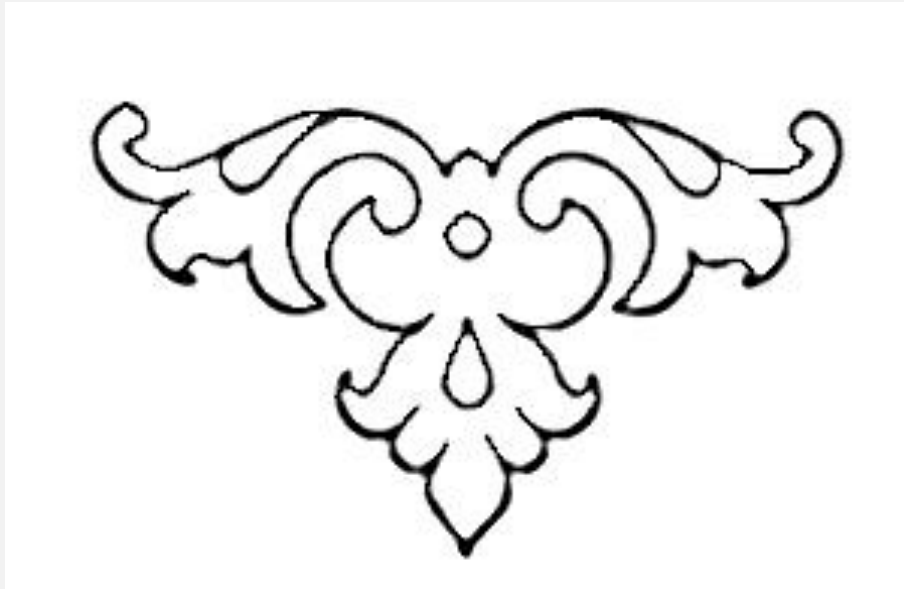
La banque de détail : un fort potentiel de croissance et d'inclusion

En plein essor, le marché bancaire au Maghreb est en croissance avec des perspectives de profitabilité importantes.

D'après nos estimations, la croissance des revenus de l'activité bancaire devrait croître à un rythme soutenu

d'ici 2025. Une croissance énergique qui génèrera un chiffre d'affaires annuel de plus de 30 milliards de dollars. De ce montant, plus de la moitié proviendront de la banque de détail.

De plus, la banque de détail se met au service de l'inclusion financière. Les banques au Maghreb tentent en effet d'offrir les principaux services bancaires à un coût abordable, un délai raisonnable et en quantité suffisante à toute personne en situation de besoin de financement.



CHAPITRE 5

LES BANQUES AU MAGHREB : VECTEUR D'INTEGRATION



Ce chapitre analyse les stratégies cross-border des banques maghrébines. Il analyse également le rôle des banques dans le rapprochement des entreprises maghrébines entre elles ainsi que leur action en matière de commerce intra-maghrébin et en faisant un focus sur le système de Clearing House.



Les banques au Maghreb tentent de réduire les contraintes à l'intégration économique. Elles valorisent des mouvements financiers et bancaires cross border notamment en favorisant des conventions intra-maghrébines de paiement en monnaie locale.

Le système du Clearing House est particulièrement prometteur.

Stratégies « cross-border banking » des banques maghrébines

Le rôle des banques dans le rapprochement des entreprises maghrébines entre elles ainsi que leur action en matière de commerce intra-maghrébin se traduit par des avantages au niveau des opérations bancaires de type « cross border ».

L'accroissement des stratégies cross border dans la zone Maghreb offre en effet des bienfaits et des opportunités pour les pays impliqués. Un avantage

clé de ces opérations bancaires provient de ses effets sur la concurrence et sur l'efficacité de trois manières :

- en élargissant l'accès à des compétences et à une expertise de haut niveau,
- en améliorant l'accès au capital,
- en réalisant des économies d'échelle.

Dans le contexte des pays qui se caractérisent par des systèmes bancaires faiblement développés, l'arrivée de concurrents plus qualifiés peut avoir un impact positif et significatif sur les économies des pays d'accueil. On parle « d'effet de démonstration ». En effet, une concurrence accrue entre les banques réduit les taux débiteurs et encourage ainsi les emprunteurs à demander plus de crédit et à envisager plus d'investissement. La concurrence peut



alors forcer les banques nationales à devenir également plus efficaces.

Un autre avantage potentiellement important des opérations bancaires « cross border » réside dans le fait qu'elles possèdent un grand impact sur l'approfondissement financier et l'inclusion financière. En apportant une bonne expertise de leurs marchés d'origine, les banques étrangères favorisent l'inclusion financière en incluant les différents segments du marché. De plus, les banques effectuant des stratégies « cross border » peuvent améliorer la stabilité financière en offrant des avantages en termes de diversification à la fois pour les banques elles-mêmes et pour leurs clients en améliorant la qualité de la surveillance et de la réglementation et en introduisant des normes plus strictes.

Les opérations « Cross border » dans le secteur bancaire des pays du Maghreb

Grâce à leur pertinence et leur influence considérable, les banques maghrébines jouent un rôle primordiale et notable en affectant positivement le développement économique et social d'un pays tout en restant au cœur du financement de l'économie.

Dans un environnement où la mondialisation a touché tous les secteurs, les banques sont aussi affectées par cette dernière et ont la possibilité de s'installer dans d'autres pays ou régions. On parle du « Cross-Border Banking ». Ce phénomène rend les services bancaires entre les pays plus intégrés puisque les activités financières s'étendent au-delà des frontières.



Dans le contexte des banques internationales, les activités « Cross-Border Banking » se multiplient en pénétrant des nouveaux marchés et en constituant une source de financement des pays émergents et les pays en voie de développement. Ceci, entraîne une concurrence accrue, une stabilité financière et une amélioration d'accès au crédit bancaires.

En Afrique, l'émergence des banques panafricaines constituent un changement majeur qui bouleverse le paysage bancaire africain. Ces banques ont mis en place plusieurs réseaux de « Cross Border activities » et jouent dans certains cas le rôle des banques étrangères internationales qui dominant jusqu'alors les activités bancaires dans le continent.

En Afrique de l'Est par exemple, la Standard Bank d'Afrique de l'Est et Ecobank banque togolaise constituent l'un des principaux moteurs du « Cross

Border Banking » dans la région du fait que les banques domiciliées au Kenya ont la plus grande empreinte de la région.

Dans la région maghrébine, les activités « cross border » se sont développées en pénétrant tout le continent. Plusieurs grandes banques du Maghreb ont élargi leur réseau d'agences bancaires pour mieux servir et accueillir leurs clients, jusque dans les zones les plus reculées en Afrique.

Le système du Clearing House et l'harmonisation des paiements au Maghreb



Le « clearing house » est un bureau central où les banques échangent des chèques et d'autres documents financiers. Dans la plupart des pays les systèmes de « clearing house » sont gérés par les banques centrales en lançant les « Automatic Clearing houses (ACH) ».

Les ACH représentent des réseaux électroniques de règlement informatisé créés pour traiter les échanges de transactions électroniques entre les institutions financières participantes. Les ACH sont reconnus comme un élément clé qui complète les efforts globaux de modernisation du système de paiement national.

Le système des « clearing house » au Maghreb

- Au Maroc, « la Casablanca clearing house association » a été créée en 2003. Elle a été chargée de la conception et de l'exploitation du système de compensation à distance des moyens de paiement sans numéraire. En 2004, elle est devenue l'Association pour un système marocain de clearing à distance interbancaire, présidée par Bank Al-Maghrib. En 2009, le processus s'est achevé par la généralisation et l'intégration de tous les moyens de paiement sans numéraire dans le système de compensation électronique à distance, harmonisant ainsi le traitement, la centralisation et la normalisation des paiements interbancaires et préservant le transfert de fonds.
- En Tunisie, « la Tunisie clearing » a été créée en 1993 sous la dénomination de STICODEVAM. Elle représente un maillon fort de l'architecture sécuritaire et fiable du marché de capitaux en offrant un large éventail des services de post-marché titre. Ses actionnaires sont les intermédiaires en bourse et sept banques de la place.
- En Algérie, « Algérie clearing » a été créé en 1993, modifié et complété en 2003. Il veille sur le bon déroulement des opérations sur titres, sur le dénouement des transactions ainsi qu'une gestion professionnelle des titres



tout en appliquant une mise à niveau par rapport aux standards internationaux. Il exerce les missions du Dépositaire Central des Titres en Algérie grâce à la gestion d'un système de règlement-livraison automatisé et intégré au service de tous les professionnels de la place.

- En Libye, le système de « clearing house » a été lancé en 2015 par la banque centrale en accordant plusieurs avantages aux banques libyennes ainsi à leurs succursales. En effet le système de « clearing house » permet de réduire le risque opérationnel et de rendre le processus d'échange plus sécurisé puisqu'il applique des politiques de sécurité modernes. De plus, ce système procure des rapports et des statistiques simplifiant l'analyse et l'audit de toutes les opérations des succursales bancaires par la banque centrale libyenne.
- En Mauritanie, la banque centrale a mis en œuvre, un système de « clearing house » qui fournit un règlement semi manuel pour la compensation des transactions interbancaires. L'échange physique des chèques se fait encore tous les jours avec la participation de toutes les banques commerciales à la chambre de compensation de la banque centrale de la Mauritanie.

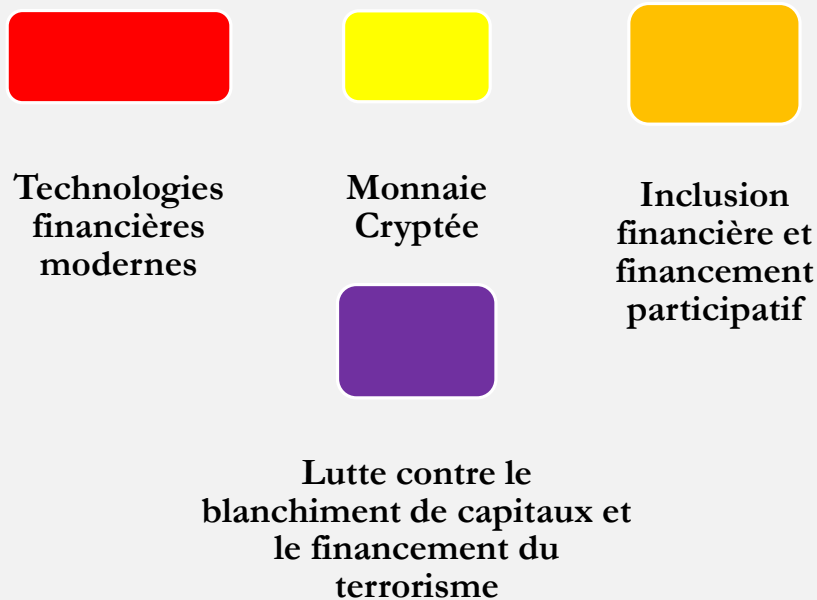
Source : l'auteur

On peut rappeler enfin que l'action de convergence jouée par le Conseil des gouverneurs des Banques Centrales des pays de l'Union du Maghreb Arabe constitue une avancée importante.

En effet, à l'issue de la 8^{ème} session du Conseil des gouverneurs des Banques Centrales des pays de l'Union du

Maghreb Arabe (UMA) tenue le 17 novembre 2018 à Tunis, il a été décidé d'adopter un plan d'action commun en quatre volets.

Figure 5-1 Plan d'action du Conseil des gouverneurs des Banques Centrales des pays de l'UMA

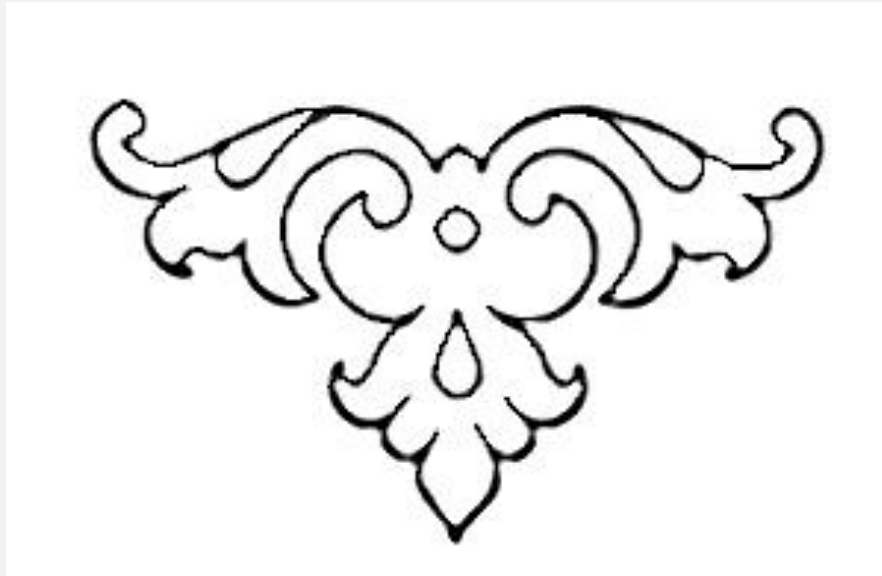


En ce qui concerne le premier axe, il a été recommandé de créer un comité technique sur les nouvelles technologies financières et le paiement mobile, en plus du renforcement de la coopération dans les domaines de la technologie financière, de la monnaie cryptée et de la cyber sécurité.

L'action du Conseil des gouverneurs des Banques centrale de l'UMA se

focalisera sur la sécurité, la conformité et la transparence.

Les outils numériques comme la Blockchain renforceront cette vision pour une meilleure traçabilité des flux financier et une plus grande transparence des transactions financières.



CHAPITRE 6

LES GRANDS DEFIS DU NUMERIQUE



Ce chapitre est dédié à l'analyse des stratégies numériques que commencent à envisager les banques maghrébines en faisant un focus sur la Blockchain, la cybermonnaie ainsi que les FinTech.

Le Maghreb a besoin d'innovations technologiques pour sauter une génération et rattraper son retard. Il peut, en effet, faire d'un inconvénient - l'absence d'infrastructures existantes - un atout. Il offre un terrain de jeu vierge pour tester et valider, en grandeur nature, de nouveaux concepts comme le paiement sur mobile qui s'est rapidement imposé. La Blockchain, la cyber-monnaie ainsi que les FinTech sont des domaines à explorer. Les banques maghrébines peuvent en être les leaders.

Les avantages du numériques

Maîtrise des coûts de transaction

Les évolutions constantes de la finance au Maghreb sont liées à l'évolution de l'accès aux services financiers les plus basiques dont la population a besoin. L'éducation financière des individus joue un rôle fondamental.

Au Maghreb, les banques impulsent une dynamique de de-cashing et de réduction des coûts afin que les agents économiques :

- Exécutent des paiements,
- Effectuent des transferts,
- Contractent des micro-crédits,
- Déposent, retirent et épargnent de l'argent sans même le manipuler.

Les coûts de transaction peuvent être maîtrisés grâce à la monnaie électronique, et la révolution mobile-money qui devrait prendre son essor.

Lutte contre l'exclusion

Les services financiers numériques (SFN) peuvent être définis comme l'offre de services financiers traditionnels accessibles à partir des appareils mobiles, à moindre coût et opérant avec de faibles montants. Les fournisseurs de SFN diminuent substantiellement leurs coûts et de ce fait, ont la possibilité d'offrir leurs



services à des prix compétitifs. L'une des principales activités disponible grâce aux SFN est le mobile payment ou le m-payment. Il s'agit d'un service de paiement, via un téléphone mobile, d'achats courants, de paiement de factures et de paiement de masse tels que les salaires ou le remboursement de crédit.

Selon une analyse de 2018 de la Banque mondiale et la base de données Global Findex, au Maghreb et dans la zone Afrique du Nord, l'inclusion financière présente des perspectives de progression particulièrement considérables pour les femmes. Aujourd'hui, 52 % des hommes et seulement 35 % des femmes ont un compte. Le nombre relativement élevé de personnes possédant un téléphone mobile offre la possibilité d'accroître l'inclusion financière : parmi les personnes non bancarisées, 86 % des hommes et 75 % des femmes ont un

téléphone portable. Dans la zone MENA et Afrique du Nord, jusqu'à 20 millions d'adultes sans compte en banque envoient ou reçoivent des fonds à l'aide de services en espèces ou au guichet.

Les coûts de construction et les coûts opérationnels élevés des agences financières physiques au Maghreb ont été longtemps l'un des principaux freins au déploiement des services financiers jusqu'aux populations les plus pauvres. De plus, la forte dispersion des populations diminue considérablement les économies d'échelle et engendre des coûts additionnels de contrôle interne, en augmentant les risques opérationnels et de crédit. Ces coûts se traduisent en produits chers et inadaptés à ces populations. Les SFN répondent à ce problème en offrant une large gamme



de services qui permettent des transactions avec des « micro-montants ». De ce fait, les SFN favoriseraient l'inclusion financière d'une large population au Maghreb aujourd'hui marginalisée.

En outre, les SFN constituent une arme infaillible contre l'économie souterraine et un véritable moteur pour la circulation de l'argent liquide. En effet, « Faibles revenus » n'est pas synonyme de faible activité financière. Les populations pauvres ont des vies financières souvent plus dynamiques que la moyenne du fait de l'irrégularité de leurs revenus. Les SFN les inciteront à réinjecter leurs fonds, autrefois gardés hors du circuit formel, au sein de l'économie globale. Quant aux entreprises maghrébines, elles pourront bénéficier d'une meilleure traçabilité des flux de leurs transactions, ce qui se traduira par l'accroissement du nombre de ces

dernières et améliorera, encore une fois, la liquidité du marché.

Par ailleurs, les SFN facilitent l'accès aux crédits. L'historique de crédit et des transactions étant enregistrées sur la carte SIM, la procédure devient moins administrative et plus rapide.

Les PME et TPPME, qui constituent la majeure proportion du tissu économique au Maghreb, peuvent également profiter de ces avantages, simulant ainsi l'entrepreneuriat, l'investissement et l'emploi.

Les services financiers numériques au Maghreb : où en sommes-nous aujourd'hui ?

Dans un monde où le numérique prend un grand essor en continuant à s'accélérer puisque chaque nouvelle innovation en chasse une autre, les pays du Maghreb doivent suivre le rythme d'évolution de nouvelles



technologies qui se sont diffusées largement à l'échelle internationale. Pour cela, des mesures doivent être prises pour que les pays maghrébins puissent conquérir des rangs plus avancés et des positions plus fortes.

Nous suggérons la mutualisation et l'accélération de l'investissement dans les infrastructures de télécommunication puisque l'accès à internet devient aussi de plus en plus nécessaire. Des économies d'échelle au niveau régionale sont souhaitables dans le domaine du numérique.

En effet, l'infrastructure télécom devient un élément crucial et déterminant de l'attractivité et la compétitivité puisque, par exemple, si une entreprise ne bénéficie pas d'un débit suffisant pour gérer ses outils informatiques, cela peut entraver son activité. Il est crucial de mettre en œuvre et de s'engager dans des politiques qui renforcent les secteurs

prioritaires à savoir la santé et l'enseignement. Dans le domaine de la santé, il est impératif de mettre en œuvre une meilleure interconnexion entre les différents acteurs. En effet, « la santé digitale » permet une communication rapide puisque tous les acteurs sont intégrés pour un soin plus effectif et complet possible puisque les dossiers médicaux des patients sont partagés dans des applications. Il est impératif aussi de généraliser l'utilisation des technologies numériques dans l'enseignement en introduisant de plus en plus dans les universités, des formations aux systèmes numériques.

On peut estimer à environ 5% la population maghrébine qui utilise aujourd'hui les SFN existants, en dehors des recharges mobiles.



Ce faible taux d'utilisation est dû à plusieurs facteurs, tant relatifs à l'offre qu'à la demande. Au niveau de l'offre, il s'agit essentiellement de l'inadéquation des services aux besoins des utilisateurs. Or, l'avantage des SFN, rappelons-le, réside bien dans l'utilisation du téléphone mobile pour les transactions financières.

Au niveau de la demande, la manipulation du cash et le contact humain avec un commercial sont des habitudes bien ancrées dans les comportements de consommation des ménages maghrébins. Enfin, le manque d'éducation financière d'une manière plus globale, constitue un frein important à l'inclusion financière et digitale.

Encadré 6.1 Ce que nous pouvons apprendre de l'expérience M-Pesa au Kenya

M-Pesa (M pour Mobile et Pesa pour monnaie en Swahili) est le SFN le plus répandu en Afrique. Il a été lancé en 2007 au Kenya par Safaricom, filiale de Vodafone. Une fois inscrit, un compte électronique est créé et lié à la carte SIM du client. Ainsi, celui-ci a la possibilité de payer, recevoir et transférer de l'argent à un tiers, et ce au moyen d'un téléphone mobile tout à fait ordinaire. Le service a aussitôt conquis les Kenyans, tous niveaux d'instruction confondus. Ainsi, le nombre d'inscrits a atteint les 5 millions les deux premières années après le lancement et en 2016, 70% de la population Kenyane avait déjà adopté le service et 860 000 emplois étaient créés.

- Un législateur encourageant

L'une des raisons principales du succès de M-Pesa au Kenya a été la coopération et la non-objection du législateur face à ce projet risqué et peu commun. Malgré la pression exercée par les banques commerciales, la Banque Centrale du Kenya (BCK) a joué un rôle d'assistance et de suivi pour adapter, dans un second temps, la réglementation à cette innovation disruptive qu'est le mobile money.



- Un prestataire de service bien implémenté sur le marché

Le projet a été lancé par Safaricom, un opérateur mobile qui disposait d'une part de marché de 73% de clients fidèles en 2007. Sa position dominante sur le marché, ainsi que son réseau solide de distributeurs de recharges téléphoniques constituaient un terrain favorable à l'expansion de M-Pesa sur tout le territoire Kenyan.

- Un vaste réseau d'agents M-Pesa

Un agent M-Pesa est un client, qui bénéficie de plafonds de dépôt et de transfert plus élevés qu'un client ordinaire. Grâce à cette stratégie, l'opérateur a pu développer rapidement un vaste réseau d'agents bien structuré et bien contrôlé.

- Des clients prédisposés

Le bon niveau d'éducation et le taux d'alphabétisme élevés des Kenyans a joué un rôle primordial dans l'assimilation et la croissance de M-Pesa. De plus, des formations d'éducation financière sont organisées depuis 2010, afin de faciliter l'expansion du service.

- Une publicité bien pensée

Safaricom a alloué un budget important de communication pour M-Pesa et le slogan « Send Money Home » ou « Envoyer de l'argent chez soi » avait un impact émotionnel important sur les utilisateurs fatigués de devoir traverser le pays pour ramener l'argent à leurs familles.

Source : l'auteur

Impact de la crypto-monnaie sur l'économie et de la Blockchain

Une crypto-monnaie est une monnaie gérée et utilisée sur un réseau informatique décentralisé, de pair à

pair appelé Blockchain. La blockchain est une technologie de stockage et de transmission d'informations. La Blockchain est un grand livre renfermant un ensemble de transactions.



La réflexion au Maghreb sur la crypto-monnaie est à géométrie variable. Elle suscite dans tous les cas curiosité et en même temps prudence. Quelles leçons tirer de ce débat ?

La Blockchain va-t-elle faire disparaître les banques ?

Pour répondre à cette question on peut adopter deux approches : celle du Data scientist (technicien du numérique) et/ou celle du Data user (technicien de la finance).

C'est la deuxième approche que nous privilégions ici.

L'existence d'une telle technologie pourrait-elle remettre en cause le pouvoir des intermédiaires financiers sur l'information financière ? La blockchain peut-elle réduire les coûts de l'intermédiation financière ? Cette innovation entraîne-t-elle l'apparition de nouveaux risques ?

Désintermédiation financière ?

A quoi sert la Blockchain ? La Blockchain, permet d'enregistrer de l'information sous format numérique sans avoir nécessairement recours à un tiers de confiance. L'information est sécurisée et décentralisée. Deux membres du réseau peuvent ainsi effectuer des transactions « en pair à pair » sans intervention d'un intermédiaire.

A chaque fois que quelqu'un veut consulter une transaction dans la Blockchain (grand livre), il faut la décrypter, ce qui demande des ressources électrique et informatique.

Décentralisation oblige, ce sont les utilisateurs qui sont mis à contribution pour valider les transactions. On les appelle les « mineurs » qui sont rémunérés en Bitcoin pour le travail



qu'ils effectuent, c'est-à-dire le décryptage de la Blockchain.

A quoi sert une banque ? La banque est un intermédiaire qui assume le rôle de tiers de confiance pour les transactions financières (Paiements, échanges de titres financiers, enregistrements de garanties...).

Dans un monde imparfait, elle collecte de l'information de façon sécurisée, confidentielle et organisée. En contrepartie, elle dispose d'un pouvoir de marché et d'un accès privilégié aux données de ses clients afin de réduire l'asymétrie d'information.

De ce fait elle peut restreindre l'accès de certains participants au système financier comme le rationnement du crédit.

Quelles sont les fonctions de la banque réalisable par la Blockchain ?

A chaque fonction bancaire classique correspond un usage précis de la Blockchain en tant que technologie de stockage et de transmission d'informations.

Les applications de la Blockchain sont nombreuses en finance. Il s'agit d'un facteur de disruption caractérisé par un bouleversement de l'organisation bancaire classique grâce à une technologie inédite. On parle de Néo-banque c'est-à-dire de fonctions bancaires traditionnelles revisitées par la Blockchain.

L'apparition de nouveaux modèles bancaires fondés sur le Big Data notamment la Data extra financière conduisant à une nouvelle relation client basée sur un système multicanal plus humain et éco-collaboratif (Robot Advisor, Crowdfunding, Algorithmes d'Intelligence Artificielle...).



La Blockchain : facteur de disruption dans la banque

	Fonctions de la banque	Technologie offerte par la Blockchain : la Néo-banque
Retail Bank	Gestion des moyens de paiement	Echanges et transferts de cybermonnaies
Wholesale Bank	Gestion et allocation d'actifs pour de gros clients	Echanges de titres financiers (Robot Allocator)
Banque de financement et d'investissement	Gestion titres, archivage, enregistrement de garantie et Back office	Enregistrement des droits de vote associés à des actions
	Financement et Corporate finance	Lever des fonds par une ICO (initial coin offering) en créant des titres (<i>Tokens</i>) échangeables contre des cybermonnaies
Fonctions transverses	Compliance, Reporting, Contentieux, monitoring, scoring, Audit, Credit	Exécution de contrats intelligents (<i>Smart contracts</i>).

Source : l'auteur



La « crypto-finance » peut-elle remplacer les banques classiques ?

Du fait de sa capacité à réduire les asymétries d'information et à baisser les coûts de transaction (les coûts d'écriture des contrats, les coûts d'audit, les risques, le coût de l'aléa moral), la firme bancaire est considérée comme un monopole naturel par rapport aux firmes non bancaires.

En tant que tiers de confiance certifiée par l'Etat elle assume ces tâches grâce à la construction d'une réputation sur le marché.

La crypto-finance offre des techniques et des mécanismes qui permettent de conclure des contrats financiers sans tiers de confiance (banque). En effet, la Blockchain remet en cause le pouvoir des intermédiaires sur l'information financière, rendant leurs activités

contestables par de nouveaux entrants de manière décentralisée (Wright et De Filippi, 2015 ; Gans et Catalini, 2017).

La blockchain pourrait réduire les coûts des activités opérées par les intermédiaires financiers. Selon Gans et Catalini (2017), elle permet une réduction des coûts d'audit des transactions et des coûts de mise en réseau des participants à un système financier. Elle pourrait également réduire les coûts associés à la sécurisation des échanges financiers, améliorer la vitesse de traitement de certaines transactions et permettre une flexibilité sur les opérations de règlement et de compensation réalisées par les infrastructures postmarché.

Les services innovants offerts par les start-up FinTechs pourraient réduire les coûts de l'intermédiation financière, restés relativement stables depuis une centaine d'années en



Europe et aux États-Unis (Philippon, 2016).

La confiance dans l'intermédiaire est donc remplacée par une confiance dans le code du protocole, et les mécanismes d'incitations (entre « mineurs ») qui y sont associés. Par exemple, dans le protocole Bitcoin, les mineurs se font concurrence pour gagner le droit d'ajouter un bloc, afin d'obtenir la rémunération prévue en bitcoin.

Les risques inhérents à la Blockchain

En l'absence d'une autorité externe capable de surveiller la concentration du marché, il existe un risque qu'un groupe de participants prenne le pouvoir sur le réseau.

Les cybermonnaies comme le bitcoin comportent différents risques pour les consommateurs et pour les institutions financières. Dans de nombreux pays et

juridictions (par exemple, France, Europe), elles ne peuvent pas être qualifiées de monnaies au sens juridique, ni même au sens économique (Yermack, 2015). Par conséquent, les consommateurs ne peuvent pas être certains qu'ils pourront les utiliser pour payer chez des marchands ou les convertir en monnaie légale. Le bitcoin n'est pas assorti d'une garantie légale de remboursement à tout moment et à sa valeur nominale.

La blockchain va conduire à une évolution du rôle des tiers de confiance dans la finance, mais ne conduira pas à leur disparition. Cette innovation apportera de nombreux bénéfices au système financier en réduisant la concentration du pouvoir des intermédiaires sur l'information, en apportant plus de transparence pour l'audit et le contrôle des états financiers, en favorisant l'émergence



de services et de modes de financement novateurs. Pour que la société puisse bénéficier de cette innovation, le régulateur devra fixer un cadre limitant les risques qui y sont associés, voire innover lui-même dans ses pratiques de contrôle des informations financières.

Encore faut-il que le régulateur maîtrise ces nouvelles techniques informationnelles.

La Blockchain au Maghreb

Au Maghreb, l'autoformation, l'essor du e-learning et des Moocs, réduit la fracture numérique. Le savoir des meilleures universités du monde devient accessible pour le plus grand bien de tous.

Il y a cinq ans, les fintechs étaient quasiment inexistantes. Aujourd'hui, elles sont à l'ordre du jour dans les principaux états-majors des grandes banques du Maghreb.

Le Maghreb a besoin d'argent et de prêteurs de garanties, mobilières ou immobilières. La blockchain est donc un maillon central pour apporter la confiance qui manque aujourd'hui entre les parties.

La blockchain, devient rapidement et la base de tous les échanges entre offre et demande. Hermétique aux fraudes, elle sécurise les demandes, les paiements, l'accès aux documents et aux services autorisés, etc.

Par exemple, selon la Banque mondiale, 90 % des biens immobiliers ne sont pas enregistrés dans certains pays du Maghreb. Les agents économiques ne peuvent pas utiliser leur bien pour émettre une hypothèque, faute de cadastre tenu en bonne et due forme. On expérimente actuellement une blockchain pour créer un registre numérique de propriété transparent et infalsifiable.



D'autres pays devraient suivre rapidement.

Des blockchains permettent, par exemple, de certifier des transactions d'achat et de vente de denrées alimentaires comme le blé, le riz ou l'avoine.

Le seul frein à l'adoption de la blockchain est d'ordre énergétique. L'activité de « minage » pour valider les transactions et les inscrire sur le registre est particulièrement énergivore.

Blockchain et finance islamique : un nouvel essor

La Blockchain offre une plus grande transparence puisque l'information est consultable à n'importe quel moment, à n'importe quelle place et par n'importe qui. Elle offre une plus grande sécurité, puisque chaque

modification ne peut être apportée que lorsqu'elle est approuvée et vérifiée par une communauté de pairs qui empêchent les tentatives de fraude.

De ce point de vue la Blockchain intéresse les institutions islamiques qui par essence milite dans l'intérêt de la population dans son ensemble, un objectif en accord avec le principe de la Blockchain. Il est à noter que l'adoption des technologies Blockchain est aisée en finance islamique grâce à une numérisation qui favorise l'inclusion financière. En effet, il est incontestable que la Blockchain intègre les valeurs islamiques de justice, d'égalité et de confiance promues par la finance islamique dans la mesure où l'utilisation d'un réseau décentralisé permet de réduire voire d'éliminer le risque de conflit et l'aléa moral entre les participants. Ce mécanisme réduit ainsi les risques d'erreurs et de fraude puisque la technologie Blockchain



élimine le besoin de la documentation manuelle des opérations. En effet, afin de respecter les principes de base de la finance islamique en évitant l'intérêt, la spéculation et les incertitudes, les banques islamiques s'appuient sur un large éventail de contrats ce qui nécessite beaucoup d'arrangements contractuels et des considérations administratives et juridiques élevés ce qui peut augmenter les coûts. L'adoption des technologies de Blockchain basée sur des contrats intelligents réduit la complexité administrative et juridique puisque les termes du contrat sont codés électroniquement et ne seront exécutés que si les conditions sont remplies.

La Blockchain offre de nouvelles opportunités pour la finance islamique en facilitant le développement et la continuité du « Waqf ». Le « Waqf » est une forme de dotation volontaire et

permanente d'une partie d'un patrimoine, qui exploiterait les actifs sous-utilisés dans le monde musulman afin de maximiser la valeur des fonds de dotation. Et pour que le « Waqf » reste pertinent, les principaux acteurs du secteur financier doivent se tenir à la fine pointe des dernières innovations en matière de Fintech qui permettent son soutien et son développement à l'échelle internationale tout en promouvant de nouvelles alternatives économiques pour renforcer l'unité musulmane.

Aux côtés des banques, des start-up de crypto-monnaie islamiques ont été autorisées par des spécialistes de l'Islam à proposer des produits financiers conformes et adéquats à la charia. Parmi les pionniers dans ce domaine, on peut citer Blossom Finance, basée en Indonésie et Finterra basée à Singapour.

Blossom Finance

Blossom propose des instruments financiers qui correspondent aux principes de la charia pour collecter des fonds, économiser de l'argent et partager les coûts en utilisant la cryptographie pour réduire les frais de transfert et de transaction. Blossom propose également aux indonésiens un sukuk intelligent conforme à la charia qui ressemble à une obligation basée sur un actif tel que de l'immobilier. Les investisseurs en bénéficient lorsque la valeur de l'actif augmente. A cause de leurs structures complexes, seuls les gouvernements et les grandes entreprises peuvent investir dans des sukus. Mais, en utilisant la blockchain, Blossom espère ouvrir des sukus à davantage d'investisseurs particuliers.

Blossom a proposé aussi aux musulmans de payer leur versement annuel de 2,5% de Zakat en utilisant la crypto-monnaie sur une chaîne de blocs, sans aucuns frais. L'argent irait éventuellement au profit d'orphelins et de veuves indonésiens à Sumatra et dans le centre de Java.

Source : l'auteur

Finterra

La Finterra a développé une plateforme de financement participatif en utilisant la Blockchain, pour créer des contrats intelligents liés à des projets « Waqf » pour la réalisation de projets sociaux tels que des mosquées, des écoles et des systèmes de protection sociale. Pour garantir le respect de la charia, Finterra emploie des experts internes en matière de charia et consulte également le Conseil islamique de Malaisie, où la société exerce de nombreuses activités.

Finterra se lancera en Afrique de l'est et plus précisément au Kenya où il existe un intérêt croissant et des cas d'utilisation dans des secteurs susceptibles de tirer parti de la technologie de la Blockchain tel est le cas du développement des habitudes de consommation de services offerts via les technologies comme le système de paiement M-Pesa. La société Finterra prévoit d'introduire des cas d'utilisation de la gestion des propriétés immobilières et du commerce électronique dans le pays.

Source : l'auteur



CHAPITRE 7

LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES BANQUES



Ce Chapitre analyse des stratégies RSE et leur rôle dans l'investissement socialement responsable. Il réalise un focus sur les actions menées dans l'espace maghrébin et tente de cerner le rôle des banques maghrébines dans la contribution à l'effort climat.



Qu'elles sont les bienfaits d'une démarche RSE ?

Durant les années 1960, le concept de **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** a fait son entrée dans le débat international tant dans les milieux des affaires que dans ceux des recherches scientifiques dans la mesure où tous les acteurs ayant un lien direct ou indirect avec ce concept, accordent un intérêt particulier à cette question.

Couramment limité à son volet environnemental, la RSE consiste aussi à mettre en œuvre les principes du

développement durable aux entreprises, savoir intégrer les préoccupations sociales, environnementales et économiques dans les activités de gestion. Il paraît nécessaire de présenter la complémentarité entre le concept de la RSE et celui de développement durable puisqu'ils sont souvent présentés ensemble. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Plusieurs organisations internationales ont apporté leur contribution au développement de la RSE dans le monde.



Encadré 7.1 Les acteurs internationaux de la RSE

La Commission européenne	« l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ».
La norme ISO 26000	« la responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement éthique et transparent qui : contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ; est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations ».
Le Business for Social Responsibility (BSR)	Des pratiques d'affaires qui « renforcent la responsabilisation et respectent les valeurs sur le plan de l'éthique dans l'intérêt de tous les intervenants ». Le BSR propose également que des « pratiques d'affaires responsables respectent et préservent l'environnement naturel » et qu'en « aidant à améliorer la qualité de vie et les occasions d'affaires, les pratiques d'affaires responsables donnent le pouvoir aux gens et permettent d'investir dans la collectivité où l'entreprise œuvre. Si la RSE est abordée de façon globale, elle peut livrer les plus grands avantages à l'entreprise et aux intervenants lorsqu'elle est intégrée dans la stratégie et l'exploitation de l'entreprise ».
WBCSD (World Business Council for Sustainable Development)	« l'engagement continu des entreprises à agir correctement sur le plan de l'éthique et de contribuer au développement économique, tout en améliorant la qualité de vie de ses employés et de leurs familles, de la collectivité locale et de l'ensemble de la société ».

Source : d'après les auteurs

La plupart des grandes entreprises ont fait de la démarche RSE un pilier de leur stratégie. En effet elles sont conscientes des risques encourus de la négligence des enjeux de responsabilité sociale.

Les entreprises qui n'intègrent pas ces démarches, risquent de se priver d'opportunités pour se faire référencer auprès de ses clients, voire de freiner son développement.

Ainsi, l'engagement dans une démarche RSE constitue un levier primordial pour le développement des entreprises. En effet, les entreprises qui ont mis en œuvre une démarche RSE, ont pour but d'avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement, tout en étant économiquement durable.

Pour atteindre un meilleur équilibre, toutes les parties prenantes doivent être impliquées. En effet de meilleures pratiques répondent efficacement aux défis auxquels les entreprises sont

confrontées et aux attentes de ses parties prenantes, tout en lui offrant une nouvelle vision de son rôle et de sa responsabilité dans la société.

Il s'agit essentiellement de :

- Respecter la biodiversité.
- Lutter contre le réchauffement climatique.
- Lutter contre la corruption.
- Se battre contre le travail des enfants.
- Insérer des personnes handicapées.
- Favoriser la santé des collaborateurs.

Toutes ces pratiques permettent de :

- Avoir une image valorisante par rapport aux concurrents qui ne suivent pas une démarche RSE.
- Posséder un avantage concurrentiel.
- Gagner de nouvelles parts de marché.
- Avoir une bonne image de marque grâce à la confiance générée auprès



des parties prenantes, ce qui peut ouvrir la porte à de nouvelles opportunités.

- Favoriser l'accès aux capitaux puisque les acteurs financiers s'orientent de manière croissante vers une approche globale de la performance, intégrant les critères environnementaux et sociaux dans leurs décisions d'investissement.
- Fédérer les salariés autour de valeurs communes et de renforcer leur attachement au projet d'entreprise en attirant de nouveaux talents et en fidélisant ceux déjà présents dans l'entreprise.
- Réduire les déchets ou bien recycler des matériaux en assurant une éco-efficacité, source de rentabilité pour l'entreprise.
- S'engager dans un processus de développement durable.

Comment l'Etat peut-il inciter les entreprises à entreprendre une démarche RSE ?

L'idée qui consisterait à ce que l'Etat encourage les entreprises à être plus responsable commence à progresser. Ceci se traduit par le fait que l'Etat peut obliger les entreprises à respecter les droits fondamentaux du travail en intégrant dans l'emploi par exemple, des personnes handicapées. Une autre initiative peut être prise par l'Etat dans la mesure où il encourage les entreprises qui s'engagent dans la démarche RSE par l'instauration d'une « TVA responsable ». Il s'agit d'une TVA réduite pour les entreprises qui produiraient d'une manière écologique et responsable.



Le rôle des RSE dans l'investissement socialement responsable (ISR)

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) désigne des investissements réalisés avec des critères sociaux, environnementaux et éthiques et pas uniquement financiers. L'ISR constitue un déterminant clé d'une économie responsable puisqu'il incite les entreprises à prendre en compte des critères extra-financiers. L'ISR est fortement associé à la RSE dans la mesure où les personnes qui entreprennent ce type des investissements, choisissent dans leurs portefeuilles que les entreprises qui sont les plus respectables selon différents critères

RSE et banques maghrébines

Les pays du Maghreb se sont engagés dans une démarche cohérente avec les standards internationaux. Leurs démarches RSE s'articulent autour des questions suivantes :

- Droits de l'homme.
- Relations et conditions de travail.
- Environnement.
- Loyauté des pratiques etc.

Le classement 2018 se caractérise par une belle progression des pays du Maghreb en matière de RSE en raison d'une nette amélioration de leurs indicateurs environnementaux afin de satisfaire de manière optimale les exigences et les besoins de toutes les parties prenantes.



Tableau 7-1 Classement des pays maghrébins en fonction de leur ouverture à la RSE

Pays	2013		2017		2018	
	Note	Rang	Note	Rang	Note	Rang
Algérie	652	116	646	124	615	126
Maroc	689	71	703	54	692	52
Mauritanie	616	150	619	145	622	121
Libye	567	173	546	181	553	166
Tunisie	672	92	698	59	692	53
Moyenne	639.2	120.4	642.4	112.6	634.8	103.6

Source : Respeco Institut

Les banques des pays du Maghreb s'efforcent d'établir une relation durable et de confiance avec leurs clients.

Elles leur proposent des produits et des services accessibles et adaptés qui protègent leurs intérêts.

Ces produits visent une action éthique avec l'ensemble des parties prenantes grâce à des politiques sociales fondées

sur la préservation de leur santé, de leur sécurité et de leur développement professionnel.

Une série de mesures a été prise afin de respecter l'environnement, notamment la mise en œuvre d'une politique de financement engagée en faveur d'une économie verte et de la transition énergétique.



Les banques souhaitent faire aussi de ses clients, des contributeurs actifs dans la réalisation de leurs ambitions de RSE en prenant en compte les facteurs sociaux et environnementaux dans leurs opérations.

Les pays du Maghreb investissent dans le développement durable

Afin de promouvoir le développement durable, les pays du Maghreb se sont engagés d'une part dans les enjeux de la stratégie de l'Agenda 2030 qui

possède 17 objectifs de développement durable (ODD) et d'autre part dans les enjeux de l'Agenda 2063. Les pays du Maghreb relèvent les défis de l'agenda 2030 en réalisant des progrès important en matière des objectifs de développement durable (ODD) et particulièrement dans les domaines de santé, de l'égalité de genre et de l'environnement.

Les 17 objectifs du développement durable (ODD)

1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.



7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable.
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.
10. réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.
12. Établir des modes de consommation et de production durables.
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions (prenant en compte les accords de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques).
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir des sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.
17. renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

Source : Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, 25 septembre 2015.

En effet, selon le rapport mondial sur la parité hommes-femmes établi par le forum économique mondial de la

banque mondiale, les pays du Maghreb ont enregistré un progrès notable en termes d'égalité de genre. Ce progrès



est le fruit des efforts déployés par les pays de la région afin de consacrer le principe d'égalité homme-femme. Ce rapport s'est focalisé sur quatre domaines à savoir la participation économique, la création

d'opportunités, l'éducation, la santé et l'autonomisation politique. Il est à noter à ce propos que la Tunisie s'est positionnée en tête des pays arabe en termes d'égalité homme-femme.

Tableau : Présentation de l'indice globale de l'égalité de genre –2018

Pays	Rang (1-145)	Rang (1 - 149)
Algérie	128	128
Maroc	139	137
Mauritanie	132	136
Libye	-	-
Tunisie	127	119

Source: The Global Gender Gap Report 2015, the Global Gender Gap Report 2018

Les pays du Maghreb enregistrent des progrès importants en termes de développement humain, tels que mesurés par l'Indice de développement humain (IDH). Il s'agit d'un indice statistique composite qui se fonde sur trois critères à savoir le PIB par habitant, l'espérance de vie à la naissance et le niveau de scolarisation des enfants de 17 ans et plus. Cet

indice a été introduite par le PNUD et il se base sur l'idée suivante : vivre longtemps, en bonne santé et être instruit et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable

Trois pays, l'Algérie, la Libye et la Tunisie, s'inscrivent dans la catégorie des pays à développement humain



élevé. Le Maroc compte parmi les pays à développement humain moyen.

Tableau : Indice et Indicateurs du Développement Humain

Classement selon l'IDH	Indice de développement humain (IDH)		Espérance de vie à la naissance		Durée attendue à la scolarisation		Durée moyenne de scolarisation		Revenu national brut (RNB) par habitant (dollars de 2011 en PPA)	
	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017	2015	2017
Pays										
Algérie	0.736	0.754	74.8	76.3	14	14.4	7.6	8	13.054	13.802
Maroc	0.628	0.667	74	76.1	11.6	12.4	4.4	5.5	6.850	7,340
Mauritanie	0.506	0.520	63.1	63.4	8.5	8.6	3.8	4.5	3.560	3.592
Libye	0.724	0.706	71.6	72.1	14	13.4	7.3	7.3	14.911	11.000
Tunisie	0.721	0.735	74.8	75.9	14.6	15.1	6.8	7.2	10.404	10.275
Moyenne	0,7	0,7	71,7	72,8	12,5	12,8	6,0	6,5	9,8	9,3

Source : (PNUD, 2018)

Depuis 1990, le niveau de développement humain s'est amélioré dans tous les pays de la région. Ceci, montre les efforts déployés par les pays du Maghreb pour promouvoir de développement durable.

Tableau : Evolution de l'Indice de Développement Humain 1990 – 2017

Pays	1990	2000	2010	2012	2014	2015	2016	2017
Algérie	0.577	0.644	0.729	0.740	0.747	0.749	0.752	0.754
Maroc	0.458	0.530	0.616	0.635	0.650	0.655	0.652	0.654
Mauritanie	0.374	0.442	0.486	0.499	0.514	0.514	0.516	0.520
Libye	0.677	0.727	0.755	0.741	0.695	0.694	0.693	0.706
Tunisie	0.569	0.653	0.716	0.719	0.725	0.728	0.732	0.735
Moyenne	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7

Source : (PNUD, 2018)



Principales initiatives des pays du Maghreb dans le cadre du développement durable

Sécurité alimentaire	Algérie	Plan national de développement et de renouveau agricole (PNDR : 2010–2014), la stratégie « Felaha 2020 » et la Stratégie de développement de l'agriculture, du développement rural et de la pêche à l'horizon 2035.
	Maroc	Plan Maroc Vert (PMV–2008–2020) et Programme national d'économie d'eau en irrigation (PNEEI).
	Mauritanie	Stratégie nationale de sécurité alimentaire (horizon 2015 – vision 2030), le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIA/SA–2013–2020), la stratégie de développement du secteur rural à l'horizon 2025 et son Programme de développement rural intégré (PDRI), le Plan national de développement agricole (PNDA 2016–2025) adopté en 2017 ainsi que la stratégie nationale de protection sociale adoptée en 2014.
	Tunisie	Un nouveau plan quinquennal de développement (2016–2020) qui constitue garantie le développement d'une agriculture durable, garante de la sécurité alimentaire.
Transition énergétique	Algérie	Programme national de développement des énergies renouvelables (2015–2030)
	Maroc	Stratégie énergétique (2009–2030). Il existe plusieurs programmes d'efficacité énergétique qui sont en cours d'exécution tels que le programme national de développement des chauffe-eau solaires, le programme de généralisation des lampes basse consommation, les programmes d'efficacité énergétique dans l'industrie, le transport, le bâtiment, l'éclairage public et l'agriculture.
	Mauritanie	La vision énergétique du pays vise à garantir l'accès pour tous à des services énergétiques fiables,

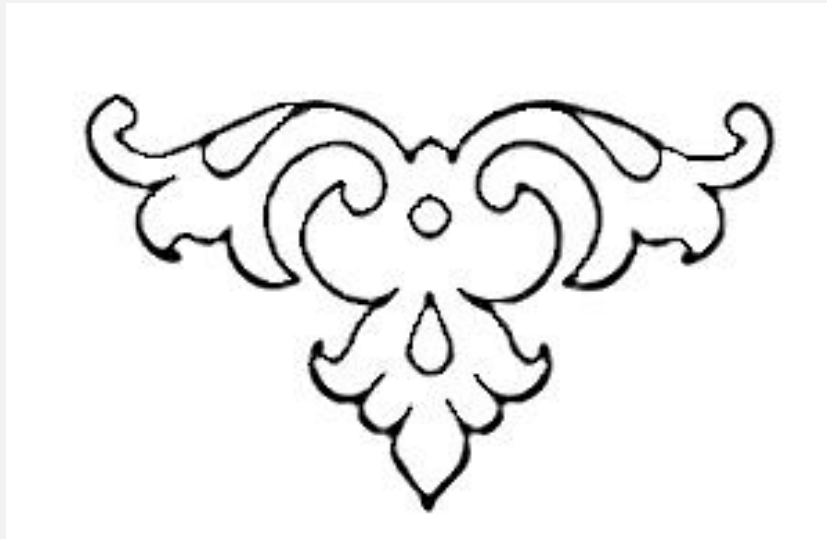


		modernes et à un coût abordable. Le taux d'accès des ménages à l'électricité devrait ainsi atteindre 70 % en 2020, 85 % en 2030 au niveau national et 40 % en 2020 en milieu rural.
	Tunisie	Stratégie énergétique à l'horizon 2030 qui vise à renforcer la capacité de production d'électricité, à diversifier les sources d'énergie, à accroître la part des énergies renouvelables (hors hydro) dans la production électrique
Emplois des jeunes	Algérie	Un plan d'action pour la promotion de l'emploi et la lutte contre le chômage, adopté en avril 2008 et révisé en 2014
	Maroc	Une stratégie nationale pour l'emploi (SNE-2015-2025), un programme gouvernemental (2017-2021) et nouveau plan national de promotion de l'emploi (horizon 2021).
	Mauritanie	Une stratégie nationale de l'emploi (2017-2030) et SCAPP en ciblant un taux de chômage de - 12 % (2020) et de - 10 % (2030).
	Tunisie	Un plan quinquennal de développement qui cible du taux de chômage de - 12 % (2020).
Transition industrielle	Algérie	Un programme d'aide à la certification selon les normes internationales de management de la qualité, de l'environnement et de la sécurité est mis en œuvre (341 entreprises certifiées ISO 14001 à fin 2015). Une nouvelle agence chargée du développement de la PME a été créée et une loi d'orientation pour le développement de la petite et moyenne entreprise (17-02 du 10 janvier 2017) adoptée pour faciliter l'accès des PME aux marchés publics, au foncier industriel, au financement et aux programmes de mise à niveau. Ce dispositif est complété par le Fonds national de mise à



		niveau, d'appui à l'investissement et de promotion de la compétitivité industrielle.
	Maroc	Le plan d'accélération industrielle (2014–2020) vise la création de 500 000 emplois pérennes et l'accroissement de la part industrielle dans le PIB pour atteindre 23 % en 2020.
	Mauritanie	La nouvelle stratégie de l'industrie (2016–2020) vise à soutenir l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel, à favoriser son intégration à l'économie nationale et à faciliter son accès aux marchés régionaux et internationaux.
	Tunisie	La stratégie industrielle à l'horizon 2016 n'avait pas suffisamment mis l'accent sur la recherche et l'innovation. Le plan quinquennal de développement s'est fixé pour objectifs d'accroître le PIB industriel de 8 % en moyenne, de doubler les exportations à 42 % du PIB en 2020, d'accroître la valeur ajoutée des secteurs exportateurs de 15 % actuellement à 20 % en 2020 et de porter la part des secteurs à haut contenu technologique de 20 % du PIB en 2015 à 30 % en 2020.
Changement climatique et lutte contre la désertification	Pas de stratégie régionale. L'Union du Maghreb arabe (UMA) a adopté son premier Programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification (PASR/LCD) en 1999. Il a ensuite été revu pour répondre aux objectifs de la stratégie décennale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (2008–2018). Le PASR/LCD (2011–2020), validé lors de la 16 ^{ème} session de la Commission ministérielle chargée de la sécurité alimentaire (Alger, décembre 2010), vise à développer des actions communes aux pays membres, dépassant les limites nationales, et à renforcer la synergie et la complémentarité entre les pays de la sous-région.	

Source : Premier rapport sur la réalisation des objectifs de développement durable au Maghreb





Conclusion

Dans ce rapport nous avons mis l'accent sur sept thèmes permettant de valoriser le rôle joué par les banques maghrébines dans le processus d'émergence de la région.

Les acteurs bancaires maghrébins participent inexorablement à la dynamique de développement régional via leur forte contribution à l'innovation, à l'accompagnement et au conseil. Les banques maghrébines sont aujourd'hui très vigilantes par rapport aux normes de sécurité et de conformité afin de garantir notamment leur insertion à l'échelle internationale. La bancarisation et l'intégration régionale, la responsabilité sociale et environnementale constituent également quelques-uns des thèmes que

les banques maghrébines inscrivent dans leurs plans d'action.

Il ressort du rapport principalement les points suivants.

1. La croissance annuelle moyenne du PIB au Maghreb est de l'ordre de 3.8% pour l'année 2018 contre 2.5% une décennie avant. Cette croissance est soutenue malgré un contexte international mouvant.
2. D'une manière générale, l'intermédiation bancaire progresse au Maghreb. En moyenne, le ratio du crédit bancaire destiné au secteur privé en pourcentage du PIB est de plus de 50%.
3. Les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, le respect des normes internationales de sécurité et le renforcement des fonds propres constituent des priorités permettant une nouvelle gouvernance bancaire et un renforcement de la conformité.
4. Par ailleurs, les utilisations du téléphone mobile ou Internet pour accéder à un compte



d'institution financière ont également pris racine dans les économies du Maghreb. L'inclusion financière offerte par les services financiers digitaux et les paiements numériques peuvent contribuer au développement.

5. Les banques au Maghreb tentent de réduire les contraintes à l'intégration économique. Elles valorisent des mouvements financiers et bancaires cross border notamment en favorisant des conventions intra-maghrébines de paiement en monnaie locale. Le système du Clearing House est particulièrement prometteur.

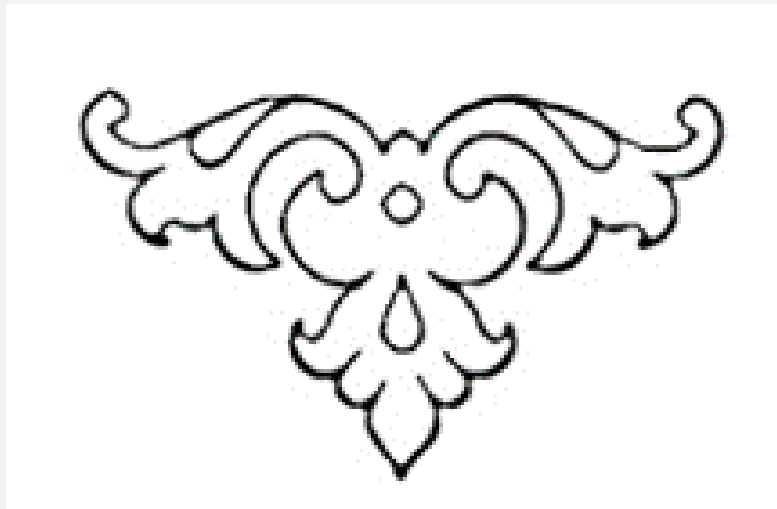
6. Les banques maghrébines investissent dans les innovations technologiques. Les banques offrent aujourd'hui un potentiel formidable pour tester et valider, en grandeur nature, de nouveaux concepts comme le paiement sur mobile qui s'est rapidement imposé.

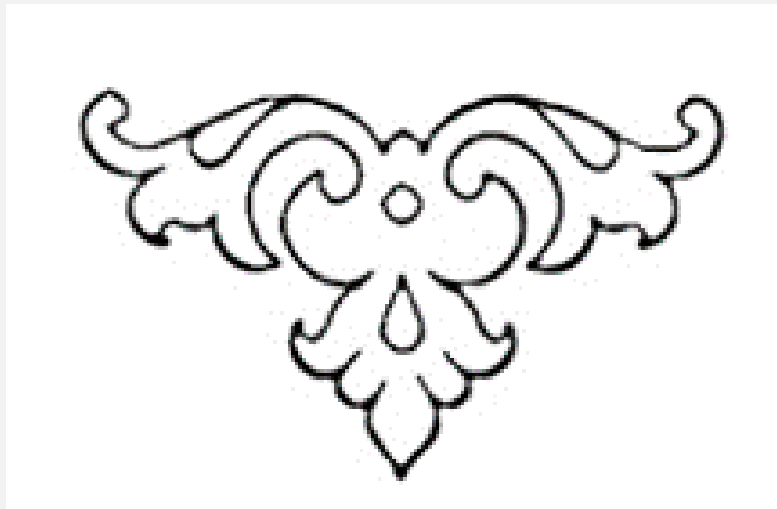
7. Enfin, les pays du Maghreb se sont engagés dans une démarche cohérente avec les standards internationaux. Leurs démarches RSE s'articulent autour des questions suivantes :

- Droits de l'homme.

- Relations et conditions de travail.
- Environnement.
- Loyauté des pratiques etc

De ce point de vue, les banques des pays du Maghreb visent une relation durable et de confiance avec leurs clients. Elles proposent de plus en plus des produits et des services inclusifs, accessibles et adaptés qui protègent les intérêts de la clientèle.







Annexe statistique

Tableau : Croissance du PIB (% annuel)

Année	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
2008	2.36	2.667	5.923	1.08	4.238
2009	1.632	-0.79	4.244	-1.042	3.043
2010	3.634	5.021	3.816	4.774	3.511
2011	2.892	-62.076	5.246	4.704	-1.917
2012	3.375	123.14	3.01	5.795	3.998
2013	2.768	-13.6	4.535	6.09	2.876
2014	3.789	-24	2.669	5.58	2.971
2015	3.763	-8.862	4.536	1.4	1.195
2016	3.3	-2.795	1.126	2	1.263
2017	1.6	26.676	4.088	3.029	1.825
2018	2.1	7.838	2.95	3.6	2.505

Source : Banque mondiale

Tableau : Inflation, déflateur du PIB (%annuel)

Année	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
2008	15.355	21.83	4.53	9.44	6.346
2009	-11.19	-25.313	0.147	1.121	3.033
2010	16.082	14.161	0.976	18.878	3.815
2011	18.241	18.251	-0.691	15.904	4.279
2012	7.481	8.982	0.369	0.988	4.896
2013	-0.002	-6.668	1.307	3.013	3.823
2014	-0.29	-17.309	0.378	-9.156	4.508
2015	-6.513	-19.399	2.219	-4.866	3.442
2016	1.511	-2.558	1.45	4.1	4.709
2017	4.429	14.42	0.788	3.756	5.705
2018	10.833	15.799	1.603	3.978	6.484

Source : Banque mondiale



Tableau : Succursales de banques commerciales (pour 100 000 adultes)

Année	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
2008	5.212	10.671	14.119	4.118	14.33
2009	2.142	10.833	19.516	8.323	14.883
2010	5.032	11.165	20.739	4.145	16.379
2011	5.157	11.188	21.749	4.105	16.83
2012	5.2	11.454	22.777	4.59	17.377
2013	5.192	11.986	23.497	6.533	17.999
2014	5.188	12.002	23.95	6.777	19.08
2015	5.234	11.973	24.459	7.122	19.796
2016	5.234	11.942	24.665	8.307	20.457
2017	5.233	11.792	24.548	8.323	-

Source : [Banque mondiale](#)

Tableau : Crédit intérieur des banques au secteur privé (en pourcentage du PIB)

Année	Algérie	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
2008	12.796	7.263	60.694	248.093	59.89
2009	16.266	10.785	62.247	257.181	62.247
2010	15.208	9.335	90.126	237.148	69.112
2011	13.716	19.686	94.262	217.269	76.495
2012	14.025	10.554	95.507	21.564	76.261
2013	16.498	15.802	90.538	23.496	76.957
2014	18.352	26.939	79.376	23.952	78.043
2015	21.712	37.655	86.346	26.946	79.346
2016	22.862	35.976	86.617	27.472	81.649
2017	24.773	23.032	62.236	28.793	86.236
2018	24.18	17.608	62.158	-	67.494

Source : [Banque mondiale](#)



Principaux indicateurs des banques maghrébines en 2018 – Orbis Bank 2019

Nom de l'entreprise Latin alphabet	Code ISO Pays	Produit Net Bancaire kUSD	Total de l'actif kUSD	Capitaux propres kUSD	Résultat de l'exercice kUSD	Ratio de solvabilité (%)
BANQUE POPULAIRE DE MAURITANIE	MR	13 294 801	252 664 931	24 394 581	3 015 048	9,66
ATTIJARIWafa BANK	MA	2 339 933	53 308 841	5 276 399	704 114	9,90
BANQUE CENTRALE POPULAIRE SA	MA	1 778 967	41 460 429	3 992 372	370 358	9,63
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR	MA	1 389 919	30 897 224	2 492 448	293 630	8,07
JUMHOURIA BANK	LY	260 242	27 907 780	1 233 217	77 181	4,42
BANQUE EXTERIEURE D'ALGERIE	DZ	1 363 569	27 165 270	3 048 053	499 124	11,22
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	MA	548 390	26 245 846	2 112 413	-102 713	8,05
BANQUE NATIONALE D'ALGERIE	DZ	809 066	26 057 011	3 350 673	302 917	12,86
LIBYAN FOREIGN BANK	LY	n.d.	20 183 087	5 017 285	n.d.	24,86
CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE	DZ	651 085	19 093 181	2 170 528	346 447	11,37
NATIONAL COMMERCIAL BANK SAL	LY	73 740	16 591 501	n.d.	73 740	n.d.
BANQUE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	DZ	511 202	11 728 130	1 100 468	58 761	9,38
WAHDA BANK	LY	260 435	11 331 835	529 552	120 184	4,67
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	MA	415 105	11 216 397	800 981	64 938	7,14
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES	MA	497 574	10 721 112	1 210 844	119 872	11,29
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE BMCI	MA	316 772	7 246 220	759 348	58 721	10,48
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER	MA	241 689	6 790 014	535 462	42 789	7,89
BANK OF COMMERCE & DEVELOPMENT	LY	149 865	5 991 714	257 893	79 270	4,30
AL BARID BANK	MA	174 371	5 890 040	212 130	15 577	3,60
CREDIT DU MAROC	MA	240 767	5 843 558	541 002	62 096	9,26
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT	TN	338 812	5 514 241	596 818	98 624	10,82
BANQUE DE L'HABITAT	TN	169 231	4 258 989	353 887	50 916	8,31
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	TN	196 512	3 953 494	507 544	61 132	12,84
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	TN	170 199	3 553 817	327 654	26 141	9,22
LA POSTE TUNISIENNE	TN	150 650	3 464 476	78 268	-6 268	2,26
ATTIJARI BANK	TN	189 468	3 096 590	232 748	54 596	7,52
AMEN BANK	TN	126 958	2 967 405	328 176	42 585	11,06
BANQUE SAHELO-SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE	LY	129 655	2 789 796	546 230	172	19,58
NORTH AFRICA BANK	LY	37 284	2 599 489	246 384	6 878	9,48
GULF BANK ALGERIA	DZ	142 487	2 223 463	293 570	40 047	13,20



UNION DES BANQUES MAGHREBINES
Rapport 2018

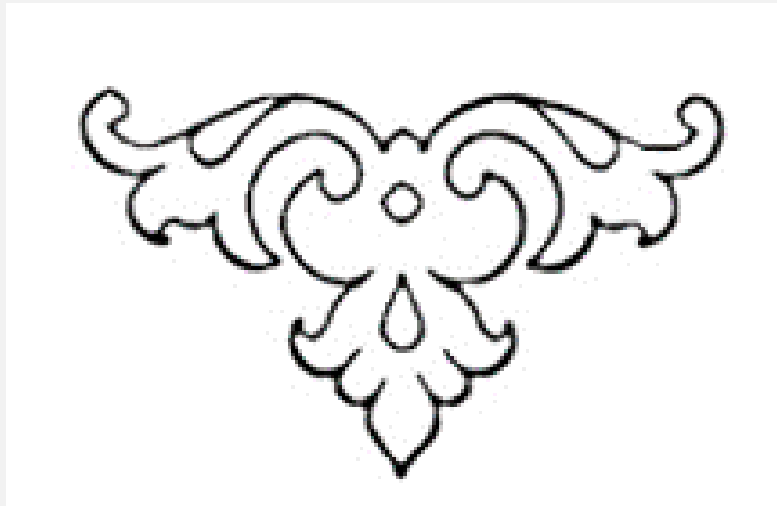
ARAB TUNISIAN BANK	TN	84 690	2 165 383	198 282	3 575	9,16
ALBARAKA OF ALGERIA	DZ	109 333	2 163 289	180 860	30 874	8,36
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL	MA	51 885	2 131 828	361 576	28 210	16,96
BANQUE DE TUNISIE	TN	115 848	2 127 551	318 456	42 683	14,97
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES	TN	121 097	2 050 184	189 197	38 375	9,23
FIRST GULF LIBYAN BANK	LY	33 072	1 580 347	263 048	19 205	16,65
SOCIETE MAGHREBAIL SA	MA	44 636	1 318 210	92 901	10 479	7,05
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE SA UBCI	TN	78 290	1 298 394	122 971	18 385	9,47
AMAN BANK FOR COMMERCE & INVESTMENT	LY	120 780	1 126 856	99 540	8 957	8,83
BANQUE MAURITANIENNE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL	MR	17 727	986 228	45 239	1 350	4,59
HOUSING BANK FOR TRADE AND FINANCE - ALGERIA	DZ	31 666	978 955	170 200	13 462	17,39
CDG CAPITAL	MA	32 890	956 116	124 297	6 821	13,00
AL WAHA BANK	LY	18 034	826 357	75 510	1 689	9,14
TUNISIE LEASING & FACTORING	TN	51 764	825 952	123 256	1 546	14,92
ARAB BANKING CORPORATION - ALGERIA	DZ	38 441	796 668	159 897	15 170	20,07
EQDOM	MA	55 401	753 173	157 089	13 673	20,86
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT - SOFAC CREDIT	MA	42 275	683 256	57 760	11 002	8,45
ALBARAKA BANK TUNISIA	TN	24 123	661 718	53 258	1 410	8,05
LIBYAN ISLAMIC BANK	LY	21 420	653 852	84 801	8 786	12,97
CITIBANK-MAGHREB SA	MA	37 211	638 062	108 987	16 153	17,08
UNITED BANK FOR COMMERCE AND INVESTMENT	LY	23 790	598 784	78 038	4 919	13,03
BANQUE TUNISO - KOWEITIANNE	TN	28 170	587 547	55 473	-622	9,44
TUNIS INTERNATIONAL BANK	TN	21 581	586 635	127 761	12 489	21,78
QATAR NATIONAL BANK TUNISIA	TN	16 546	564 452	66 768	-160	11,83
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE	TN	13 466	467 440	26 369	2 170	5,64
BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS SA	TN	18 710	402 462	66 679	1 492	16,57
BANQUE NATIONALE DE MAURITANIE	MR	9 110	398 874	48 628	1 109	12,19
BANQUE DU MAGHREB ARABE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE	DZ	9 931	322 575	90 537	7 656	28,07
ARAB BANKING CORPORATION - TUNISIE	TN	8 495	312 701	25 803	713	8,25
ALUBAF	TN	10 791	309 192	106 707	3 609	34,51
INTERNATIONAL BANK TUNISIAN SAUDI BANK	TN	21 768	288 483	47 036	97	16,31

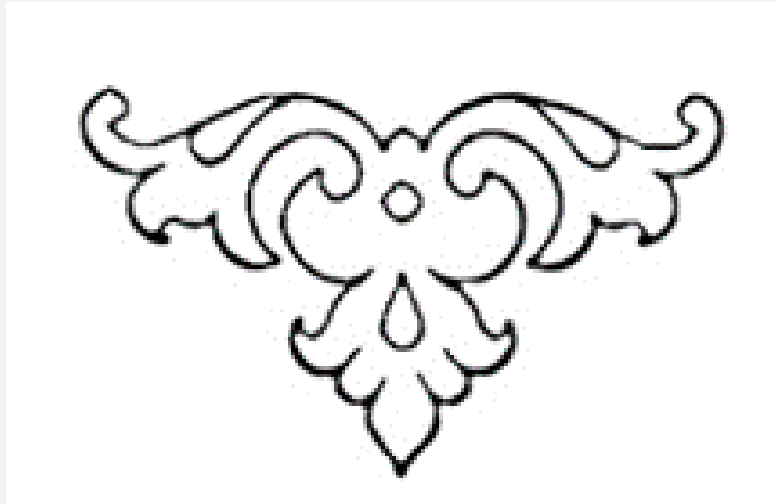


UNION DES BANQUES MAGHREBINES

Rapport 2018

HANNIBAL LEASE	TN	8 699	282 464	25 317	1 702	8,96
BANQUE TUNISO-LIBYENNE	TN	9 430	278 192	30 515	-4 837	10,97
FONDATION ATTAWFIQ MICRO-FINANCE	MA	46 545	275 992	115 036	4 307	41,68
CAISSE DE PRETS ET DE SOUTIEN DES COLLECTIVITES LOCALES	TN	9 885	269 415	133 029	9 109	49,38
NURAN BANK	LY	10 374	259 569	72 710	1 337	28,01
ARAB TUNISIAN LEASE	TN	10 571	234 319	28 016	3 179	11,96
ASSARAY TRADE AND INVESTMENT BANK	LY	7 964	209 285	14 105	2 074	6,74
ENDA TAMWHEEL	TN	31 846	202 010	30 352	4 487	15,03
ATTIJARI BANK MAURITANIE	MR	15 712	199 322	27 507	5 407	13,80
ATTIJARI LEASING	TN	6 348	198 023	17 406	1 944	8,79
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	TN	9 328	194 321	27 611	4 120	14,21
CITIBANK NA	TN	13 973	187 773	14 595	6 635	7,77
AXA CREDIT	MA	10 572	167 849	9 389	-7 240	5,59
TASLIF S.A.	MA	12 147	160 159	37 537	3 571	23,44
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE	MR	8 514	147 598	28 167	1 331	19,08
GENERALE DE BANQUE DE MAURITANIE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE	MR	6 451	140 585	50 218	620	35,72
BANQUE AL AMANA SA	MR	10 283	139 832	28 861	1 484	20,64
BANQUE MAURITANIENNE DE L'INVESTISSEMENT (BMI)	MR	5 110	135 633	27 958	447	20,61
BANQUE AL WAVA MAURITANIENNE ISLAMIQUE	MR	9 112	132 012	36 531	3 021	27,67
MODERN LEASING	TN	3 271	127 465	12 762	-1 108	10,01
MAGHREB LEASING ALGERIE	DZ	14 143	125 293	46 704	5 220	37,28
BEST LEASE	TN	10 535	104 325	24 759	2 220	23,73
NOUVELLE BANQUE DE MAURITANIE	MR	6 343	80 827	17 248	865	21,34
ORABANK MAURITANIE BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INVESTISSEMENT EN MAURITANIE	MR	4 013	71 212	15 466	-4 978	21,72
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	MA	24 815	68 197	16 685	3 592	24,47
ARAB INTERNATIONAL LEASE	TN	3 232	62 009	9 253	553	14,92
UNIFACTOR	TN	4 108	58 018	10 481	1 566	18,07
TUNISIE FACTORING	TN	3 981	55 559	9 196	358	16,55
CHINGUITTY BANK	MR	3 003	44 034	18 493	310	42,00
LA BANQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE	MR	3 273	40 068	10 033	-2 369	25,04
BANQUE DES FINANCEMENTS ISLAMIQUES	MR	12	17 789	16 622	-208	93,44
		Total 28 605 282	Total 686 986 554	Total 67 236 414	Moyenne 6 950 873	16%







Résumé

Dans ce rapport l'accent a été mis sur sept thèmes clés permettant de valoriser le rôle joué par les banques maghrébines dans le processus d'émergence de la région.

Avec une croissance annuelle moyenne du PIB au Maghreb de l'ordre de 3.8% en 2018, les acteurs bancaires maghrébins participent inexorablement à la dynamique de développement régional via leur forte contribution à l'innovation, à l'accompagnement et au conseil.

Le modèle des banques maghrébines est aujourd'hui plus attentif aux normes de sécurité et de conformité afin de garantir notamment son insertion à l'échelle mondiale. La bancarisation, l'inclusion financière et l'intégration régionale, les nouvelles technologies, la responsabilité sociale et environnementale, constituent également quelques-uns des thèmes que les banques maghrébines inscrivent dans leurs plans d'action.